

DETECTIVE



MARINI

ROI DÉCHU
DE

MONTMARTRE

Lire pages 2, 3, 4
et 5, les derniers
épisodes de la vie
secrète des Corses
de Montmartre et
nos révélations
sur le mystère du
camion de Saulieu.



Mme Siégel est allée reconnaître les restes de son mari, accompagnée par M. Rabut, juge d'instruction.

I. — LE DRAME DE SAULIEU

UNE HISTOIRE D'ESCROQUERIE A L'ASSURANCE QUI A TOURNÉ TRAGIQUEMENT. — SIÉGEL, LE CAMIONNEUR, EST-IL UNE VICTIME DU "MILIEU" ? LE RÔLE DE PAUL BRETON ET DE SA BLONDE AMIE.

Les temps modernes ont ranimé la vie nocturne de la route. Quand cesse, après le crépuscule, l'intense circulation de la journée, le trafic de transports commerciaux a la voie libre. Alors, un par un ou en caravanes, les lourds vaisseaux routiers d'aujourd'hui, les énormes camions de transports interurbains s'en vont à pleins gaz à travers tout le territoire, peignant la nuit du pinceau de leurs phares l'ornant des rubis de leurs feux-arrière, comme dans une farandole de fête vénitienne...

Saulieu, sur la route de Bourgogne, du Lyonnais, de Savoie, de Provence et des pays étrangers du Sud-Est, est un lieu de passage particulièrement animé par le va-et-vient des bolides nocturnes. On ne prête même plus attention à ce défilé bruyant. Les Sédociens s'endorment sans en être importunés, tout comme les Verdunois s'étaient accoutumés au sommeil, pendant la guerre, malgré le tumulte incessant des explosions de projectiles.

Mais, à son tour, Saulieu fut ébranlé l'autre nuit par l'écho d'une déflagration terrible. Tous se réveillèrent en sursaut. Il était 1 h. 55 du matin.

Bientôt, deux camionneurs alertaient la gendarmerie. Tous deux venaient de Lyon, allant vers Paris. A trois kilomètres, avant d'atteindre Saulieu, au tournant de la côte du « Bras-de-fer », ils avaient vu un camion arrêté, dont le conducteur était descendu sur la route pour examiner l'éclairage de ses phares. A peine avaient-ils croisé le véhicule, que l'effroyable déflagration, suivie d'une série de crépitements violents, les avaient subitement bouleversés d'émoi. Ils avaient stoppé à leur tour, de même que les conducteurs d'un autre camion qui venait également de Lyon. Et ils avaient été les premiers témoins du tragique spectacle de la catastrophe : là-haut, au sommet de la côte, l'énorme véhicule à six roues qu'ils avaient dépassé un instant plus tôt n'était plus qu'une torche infernale, flambant en dégageant une chaleur inabordable.

17040
Les gendarmes se hâtèrent de raccompagner les témoins sur les lieux du drame. Le camion flambait encore avec rage.

— Ce qu'il y a d'étrange, constata un gendarme, c'est que l'avant du véhicule soit intact. Ni ses trois réservoirs d'essence, ni le carburant du moteur n'ont pris feu. L'explosion et l'incendie se sont donc produits à l'arrière de la voiture, vraisemblablement dans le compartiment du chargement, c'est bien curieux !...

Quand on put s'approcher des vestiges du camion tragique, il n'en restait, à part le capot et les réservoirs intacts, que le châssis déformé, les roues et le cadavre méconnaissable de l'infortuné conducteur. Donc, impossible de déterminer la nature de l'accident. L'incendie avait effacé toute trace d'éléments suspects. On dut se borner à recueillir les débris projetés à la ronde par la mystérieuse explosion. On en retrouva jusqu'à deux cents mètres de là, et parmi ces minuscules fragments éparpillés, on recueillit notamment les éclats d'une armoire à glace, une plaque de réveille-matin, des ressorts, qui inclinèrent les gendarmes à croire que la catastrophe était due au déclenchement d'une machine infernale.

Ainsi fut éliminée la première présomption : celle

du trafic clandestin d'armements et d'artifices, destinés à quelque clan politique ou à l'Espagne.

Alors, l'hypothèse de l'accident fit place à celle d'un criminel attentat. On crût même (contrairement à l'opinion émise postérieurement par le médecin légiste et les enquêteurs), que la série de détonations entendues témoignait d'une agression dont avait été victime le chauffeur du camion ; et que le malheureux aurait été carbonisé avec son véhicule pour que toute trace du meurtre disparût.

Mais, comme éléments d'investigation, que restait-il aux gendarmes et aux policiers ? Presque rien, sinon la plaque d'immatriculation du véhicule sinistré portant le numéro 3670-R.-G.-3.

Les services de la Préfecture de police de la Seine, apprirent bientôt aux enquêteurs que ce numéro correspondait à celui du camion de transport interurbain, appartenant à M. Eugène Siégel, 12, rue Eugène-Jumin, à Paris.

Dans la soirée, les commissaires Barthélé et Sauvaire, de la Sûreté nationale, accompagnés de l'inspecteur Malo, se rendirent à l'adresse indiquée. Il y trouvèrent un petit bistrot visiblement en déficit, dont la tenancière, une petite femme brune, entourée de son garçonnet et de sa fillette, déclara être la femme de la victime, dont elle avait appris la mort tragique, au début de l'après-midi, par un coup de téléphone de la gendarmerie de Saulieu :

— Eugène, dit-elle, était parti pour Marseille où il devait livrer dans un garde-meubles, le mobilier de M. Pierre Marini, qui habite jusqu'au 25 janvier un bel appartement voisin de la Porte de Courcelles, au 8, square de la Dordogne. Le déménagement eut lieu hier. Aidé par le chômeur italien Sganelli, mon mari effectua le chargement toute la journée. Puis il revint ici dans la soirée pour faire le plein d'essence de ses réservoirs, et il s'en alla pour Marseille vers 18 heures 45...

Dans le premier moment de sa douleur, la pauvre veuve ne put subir un interrogatoire plus complet. Mais le commissaire Sauvaire n'en avait pas moins recueilli auprès d'elle une indication précieuse : l'adresse de Pierre Marini.

Celui-ci, encore qu'il se donnât dans son quartier pour un grand industriel retiré des affaires, était loin d'être un inconnu pour la police ! Sa fiche d'identité, dans les archives de la Sûreté, est un long palmarès de méfaits relevant de la traite des prostituées, du vol, de l'escroquerie, du chantage, du racketting, voire de l'assassinat. Classé sous le nom de *Capitaine des Corses*, il exerçait depuis dix ans, à Montmartre, une redoutable activité dont le milieu lui-même craignait la malfeasance, et dont nous racontons plus loin des phases retentissantes.

Le commissaire Sauvaire alla donc tout droit chez Marini, persuadé qu'il allait tirer de ce roi de la pègre d'utiles éclaircissements sur le mystère de Saulieu.

A l'entrée du square de la Dordogne, stationnait le somptueux cabriolet gris (une « Hupmobile » de 80.000 francs) du « caïd » montmartrois. Au troisième étage, une petite brune replète, Marguerite Cresson, la maîtresse du *Capitaine des Corses*, ouvrit la porte au policier et l'introduisit dans le vaste appartement de cinq pièces où restaient encore quelques meubles, permettant aux occupants de « camper » en attendant leur départ pour Marseille.

Mais, Marini reçut fort mal son visiteur. Il avait, disait-il, confié son mobilier dans les conditions les plus régulières au déménageur Siégel. Il l'avait payé d'avance par une chèque de 3.500 francs, sur le Crédit Lyonnais. Il ignorait absolument les causes et

La dernière "combine" de Marini devait le perdre. Profitant de son déménagement, le "Capitaine des Corses" avait monté le coup classique de l'escroquerie à l'assurance. Mais l'explosion du lourd camion devait entraîner la mort du camionneur.

MARINI

les circonstances de l'explosion et de l'incendie du camion, dont Mme Siégel lui avait fait part au début de l'après-midi. Et se refusant à toute explication supplémentaire, c'est tout juste s'il ne téléphona pas à ses « hautes relations politiques » pour qu'elles intervinssent auprès du ministre, afin que la Sûreté s'excusât de l'avoir importuné...

Néanmoins, les policiers ne se laissèrent pas impressionner. Et, au cours de la perquisition qu'ils effectuèrent immédiatement, ils découvrirent un élément d'enquête d'un intérêt fort important : une lettre que Marini venait précisément d'écrire à la compagnie d'assurances de l'Urbaine et la Seine, réclamant le remboursement de son mobilier détruit, soit 250.000 francs...

L'aide-déménageur, Sganelli et Mme Siégel (qui avait vu le mobilier la veille du chargement pour Marseille), estimèrent la somme excessive, déclarant aux enquêteurs que les meubles anéantis ne représentaient pas plus de quelques milliers de francs. De plus, les témoins révélèrent qu'une partie du mobilier et quelques objets précieux, appartenant à Marini, étaient restés à Paris. Une chambre à coucher moderne, échangée contre le vieux mobilier d'une « dame » Germaine Raverat, amie du Capitaine des Corses, avait été emmenagée chez celle-ci, 20, rue Gauthey. L'argenterie du « caïd » montmartrois devait être en dernière heure portée à Bougival, chez la sœur de Marguerite Cresson, maîtresse de Marini ; mais Siégel avait refusé d'effectuer cette course supplémentaire et, sur la prière d'un certain Paul Breton, dit Paulo (co-propriétaire du dancing Honolulu), qui s'était chargé pour Germaine Raverat et pour Marini, de régler les conditions du déménagement, le camionneur avait laissé dans sa cave le dépôt de couverts et de vaisselle d'argent.

Devant ces faits plus qu'étranges, il apparut clairement que le drame de Saulieu relevait de l'escroquerie à l'assurance.

Mais celle-ci s'était-elle doublée d'un homicide volontaire ? Marini et ses complices avaient-ils poussé leur criminel machiavélisme jusqu'à vouloir que l'explosion anéantît et le mobilier sans grande valeur et le malheureux Siégel qui, innocent ou de connivence avec eux, pouvait les perdre par ses révélations ou ses aveux ? Ténébreux problème ! Marini, incarcéré à la Santé, se garda, bien entendu, de l'éclaircir. Quant à ses complices, Germaine Raverat et Breton, qui avaient déguerpi de la rue Gauthey, on fut pendant plusieurs jours sans trouver leur trace ; et quand ils se décidèrent à venir « témoigner » sur la dramatique affaire (qui leur valut d'être arrêtés), ils s'obstinèrent à protester de leur innocence.

Toutefois, Mme Siégel apporta de nouvelles déclarations qui ajoutèrent de lourdes charges contre le trio énigmatique.

— J'étais à ma lessive, dit-elle, le lendemain matin du départ de mon mari (c'est-à-dire quelques heures après la catastrophe que j'ignorais encore), quand un coup de téléphone m'appela. Une voix anonyme me dit : « Venez au coin de la rue Jumin et de la rue Petit. Vous y trouverez une dame et un monsieur qui ont quelque chose à vous dire. » Je me rendis tout de suite au rendez-vous et je trouvai dans leur voi-

ture Mme Raverat et Breton qui me conseillèrent de la part de mon mari (avec lequel, ils me dirent avoir échangé une communication téléphonique) de payer d'urgence l'arriéré de son assurance de 200.000 fr., sur la vie, à la Compagnie Sarthoise. Depuis 1935, mon mari n'avait plus payé ses primes. La compagnie lui avait d'ailleurs intenté un procès, encore actuellement en cours. Ce fut donc à l'huissier que j'allai verser, au début de l'après-midi, les 1.500 fr. d'arriérés que Breton m'avait recommandé de payer immédiatement...

Ainsi, avant même que les gendarmes de Saulieu eussent identifié la victime du camion détruit, l'agent de Marini, Paulo Breton et sa maîtresse, Germaine Raverat, agissaient tout comme s'ils étaient déjà avisés du sinistre.

Avaient-ils suivi dans leur voiture le camion de déménagement ? Ou bien savaient-ils, dès la veille, l'heure à laquelle se produirait la destruction du mobilier ?

Ces questions ramènent à l'hypothèse de la machine infernale dissimulée dans le convoi avant le départ, ou placée dans le camion pendant que Siégel examinait ses phares.

Mais nous avons quelque raison de croire que cette version n'est pas la plus exacte.

Tout d'abord, aucune trace d'explosif, aucun débris d'engin, n'ont été retrouvés nulle part dans les alentours du camion. Le réveille-matin n'était autre que celui de la cuisine, manipulé par Siégel lui-

Arrêtés, Paul Breton et Germaine Raverat s'embrassent. Ci-contre : Paulette Cresson, l'amie de Marini.

même devant son aide Sganelli. Les ressorts trouvés parmi les débris, n'appartenaient pas davantage à quelque machine infernale, car il est établi qu'ils provenaient de la boîte à outils du camion. Par ailleurs, la série de détonations entendues par les premiers témoins, paraît, vraisemblablement, relever de l'éclatement des six balles du revolver de Siégel, surchauffées par l'incendie. Enfin, ni les artificiers, ni les chimistes qui ont minutieusement examiné les décombres, ne peuvent absolument pas définir la cause de l'explosion incendiaire.

Bien loin de vouloir rivaliser de science avec les spécialistes es-pyrotechnie, nous rappellerons un fait qui aidera peut-être les enquêteurs à déterminer les circonstances de l'énigmatique sinistre.

Le 3 juillet 1935, la villa de Mme Sol, au Vésinet fut littéralement réduite en poudre par une explosion dont la cause apparut tout d'abord comme très obscure. Les pompiers, les artificiers, les chimistes l'imputèrent à un engin d'une prodigieuse puissance. Mais on ne découvrit cependant, pas plus qu'à Saulieu, ni débris de machine infernale, ni fragment de bombe de cheddite, ni trace de poudre. Le mystère s'éclaircit pourtant facilement. Car on trouva des éclats de bouteille. On en fleurait l'odeur. Elles avaient contenu de l'essence. Ainsi fut décelée la cause de l'effroyable explosion, qui avait semblé une énigme inexplicable.

Dans nos souvenirs personnels, nous retrouvons le même exemple. Deux litres d'essence, imprudemment ouverts près d'une flamme de fourneau à gaz, provoquèrent naguère, chez des amis de notre entourage, la pulvérisation d'une partie de leur mobilier et l'incendie d'une pièce de leur appartement. L'accident fut d'ailleurs connu de la police qui refusa tout d'abord d'y croire et l'imputa à un attentat, commis à l'aide d'un mystérieux explosif...

Ainsi, la similitude des constatations nous incline à penser que la nature de l'explosion du camion de Siégel s'identifie à celles des deux sinistres que nous venons d'évoquer. Autrement dit, l'essence nous paraît avoir tenu lieu de machine infernale dans la tragédie de Saulieu.

Était-ce Marini (ou son agent Breton) qui avait imbibé le mobilier dans le but de provoquer, sinon l'explosion, du moins l'incendie ? Dans ce cas, il n'en aurait pas moins fallu qu'une main criminelle approchât la flamme funeste d'un briquet ou d'une cigarette, plusieurs heures après le départ du camion Or, Siégel était seul à bord de son véhicule, et les camionneurs qui le croisèrent au moment où il venait de stopper sur le bord de la route (une ou deux minutes avant l'explosion), n'avaient remarqué personne à proximité de lui, ni dans les parages. De là, à conclure que Siégel serait lui-même l'auteur du sinistre...

Le fait que son modeste débit de boissons ainsi que son entreprise de camionnage étaient notoirement déficitaires, qu'il avait quelque douze mille francs de dettes, a paru, dans l'esprit des enquêteurs, offrir un troublant rapprochement.

Mais, il n'en reste pas moins que Marini et ses complices ont indubitablement tenté d'effectuer une profitable escroquerie à l'assurance.

Dès lors, il paraît très plausible que le camionneur aux abois et le capitaine des Corses, déchu de ses prérogatives montmartroises, eussent été de connivence dans la néfaste « combine » qui, malgré leurs précautions, devait les perdre l'un et l'autre...

Noël PRICOT.



ROI DÉCHU DE MONTMARTRE



Siégel tenait avec sa femme un petit bistrot, 12, rue Eugène Jumin, où se rendirent, dès qu'ils furent...



...alertés par la gendarmerie de Saulieu, les commissaires Barthélé et Sauvayre de la Sûreté nationale.

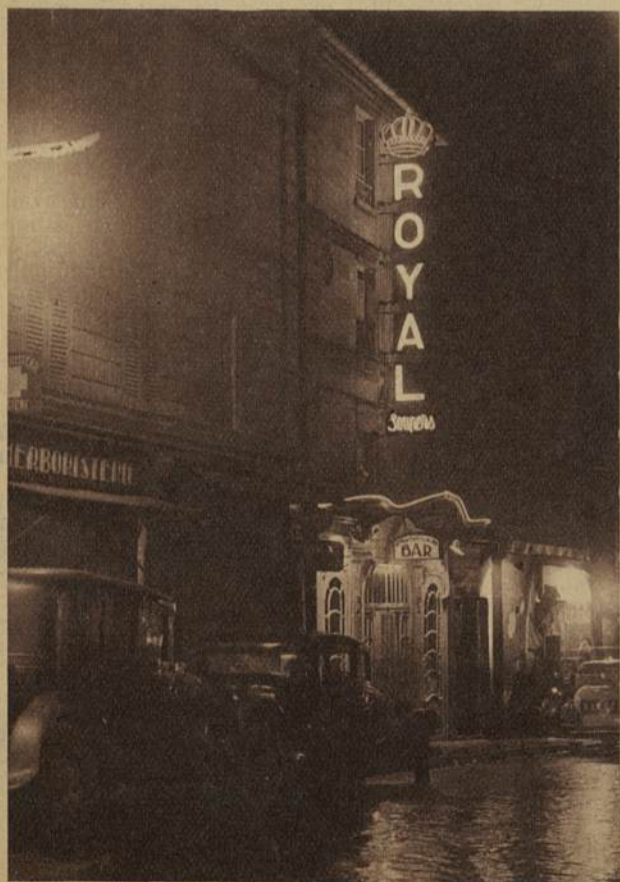
II. — LA GUERRE DES CORSES

POURQUOI MARINI FUYAIT PARIS. — LE DÉCLIN D'UN "CHEF DE BANDE". DU CHANTAGE A L'ESCROQUERIE, EN PASSANT PAR LE TRAFIC DE LA DROGUE ET DES ARMES. ASSISTERONS-NOUS BIENTOT A DE NOUVELLES ET SANGLANTES "EXÉCUTIONS" ?

PIERRE MARINI, les poignets enchaînés, a pris le train, l'autre matin, pour Dijon. Ironie du Destin, c'est par ce même train, qu'il y a trois ans, presque à la même époque, deux hommes allaient rejoindre, également encadrés de gendarmes, M. Rabut, le juge d'instruction dijonnais. Souvenez-vous : l'affaire Prince, l'enquête de l'inspecteur Bonny, et, comme une bombe, l'arrestation imprévue de Venture Carbone et du baron Gaëtan de Lussats !...

On sait comment se termina cette retentissante affaire : M. Rabut dut relâcher les « assassins » présumés du conseiller Prince, comment Carbone et ses amis se ven-

La fusillade du "Royal" marqua le début du déclin de Pierre Marini, spécialiste du "rocketting".



gèrent du malheureux Bonny qui devait payer si cher son erreur et son audace.

Je songeais à tout cela, l'autre matin, sur le quai embrumé de la gare de Lyon, tandis que Marini prenait place dans le compartiment qui lui était « réservé ! »

Le capitaine des Corses souriait tristement. Quelques amis de Montmartre étaient venus assister à son départ. Ils allaient et venaient, le col du pardessus relevé, le visage pâli par le froid, tous assez mélancoliques. Ils semblaient ainsi monter autour du chef déchu, une dernière garde. Un reporter qui tentait de photographier Marini de trop près eut son appareil brisé par l'un des hommes du Corse. Dernière garde, dernier geste de protection. Dans la prison de Dijon, où il va être enfermé, Marini se sentira-t-il plus en sûreté qu'il ne l'était à Paris, où depuis des semaines, tous ceux qui sont un peu au courant des secrets de Montmartre savaient qu'il était condamné à mort par ses ennemis ?

En tout cas, dans son cabinet du Palais de justice, M. Rabut, le juge d'instruction de l'affaire Prince doit se frotter les mains. Il a une belle revanche à prendre. Venture Carbone, roi de Marseille, lui a échappé. C'est un roi de Montmartre, que le hasard lui envoie, trois ans après. Mais il y a un monde entre les deux hommes et entre les deux affaires.

"Son" étoile avait pâli

Marini, qui fut puissant, qui fut riche, parmi ceux qui, à Montmartre, tirent leur puissance et leur fortune, de combinaisons fondées sur le risque et la ruse et l'aventure, « tombe », au moment où son déclin commençait au moment où, prince déchu de la jungle de Montmartre, il fuyait Paris au moment où, vaincu, il songeait à regagner le Midi. Il tombe pour une assez sordide combinaison, pour un coup maladroitement monté d'escroquerie à l'assurance et qui se complique d'ailleurs tragiquement d'un meurtre, car dans l'explosion, à la vérité encore assez mystérieuse du camion, le conducteur — victime ou complice — a péri.

— Vous voyez bien, disent les amis du capitaine, il est étonnant que Pierre, qui n'était pas un enfant, se soit « mouillé » dans une vulgaire escroquerie. Pierre n'était pas à la cote. Mais il avait des ennemis. Qui prouve que ceux-ci, au courant de son déménagement, n'aient pas monté le coup de l'explosion pour le faire tomber dans une sale histoire ? Vous n'oubliez pas, que lorsque le camion du déménageur se présenta square de la Dordogne, pour charger le mobilier, Marini dormait. A aucun moment, il n'est apparu pendant la durée du chargement...

Ainsi parlait-on, l'autre nuit, rue de Douai, dans un des bars où des Corses de Montmartre tiennent leurs assises.

Mais, dans un autre bar, tenu par un ami de la bande rivale, j'entendis d'autres propos :

— On l'avait toujours dit, déclarait-on dans un groupe réuni autour d'une table, où les cartes et le tapis du jeu venaient d'être apportés. Marini n'était pas un type de grande classe. C'est un fait qu'il ne tenait plus le coup à Montmartre, que son étoile avait singulièrement pâli depuis l'affaire du « Royal » et que, menacé par les amis de Stefani, repéré par la police depuis sa mise en liberté provisoire, il avait préféré fuir Paris pour « se faire oublier » du moins pendant quelque temps. C'est un autre fait que Marini n'avait plus d'argent et, qu'ayant échoué dans ses dernières combinaisons de trafic d'armes pour l'Espagne, il cherchait à se remonter. Son déménagement allait lui offrir l'idée du coup de l'assurance. C'est un coup qui réussit rarement. Les compagnies d'assurance sont puissantes et surtout très méfiantes. Marini n'était pas de taille à s'attaquer à elles. La combinaison a été tout de suite démasquée.

— Bah ! dit l'un des hommes, combien peut-il prendre ?

Il y eut un bref instant de silence. Tous ceux qui étaient là, habitués à mesurer les risques qu'ils encourent, s'étaient mis à peser, en connaisseurs, ce que valait, aux yeux de la justice, « l'erreur du Capitaine »...

— Ça, fit quelqu'un, ça va chercher dans les trois piges. L'ennuyeux pour lui, c'est que l'affaire va passer en province.

— Qu'est-ce que tu veux, fit un autre, philosophe, il en est pour lui, comme pour nous tous. Arrive un jour où la roue tourne, où la chance se débîne. Alors, on joue...

Les hommes prirent leurs cartes. Il ne fut plus question de Marini, ce soir-là.

Les débuts du "Capitaine"

En vérité, Marini ne fut jamais une « grande figure » du milieu. Mais ce qui lui assurait un certain prestige auprès de certains Corses de Montmartre, c'est qu'il avait toujours paru favorisé par une chance exceptionnelle.

Il était arrivé à Montmartre en 1924, et tout de suite, ce petit homme pâle, aux cheveux plaqués sur le front, s'était fait remarquer de ses compatriotes par son sang-froid imperturbable, son appétit d'argent, sa crânerie un peu théâtrale. Et son passé était déjà suffisamment chargé

pour lui permettre de s'en prévaloir auprès de ceux qu'il allait soumettre à sa loi. Né à Calenzana, en 1898, il avait suivi la route classique des mauvais garçons : colonie pénitentiaire à dix-sept ans, bataillon d'Afrique à vingt ans, condamnation comme souteneur, à Nîmes. Avec un tel bagage, Pierre Marini, qui avait de l'ambition, pouvait affronter la jungle de Montmartre.

Il séduit une jolie fille entretenue par un riche étranger, s'installe chez elle, rue Damrémont. Deux ou trois autres femmes vont bientôt travailler pour lui. La « vie belle » commence. Il a de l'argent. Il fréquente les cercles. Il commence à aider les copains. On se groupe autour de lui. Il est pas difficile de faire figure de caïd, à Montmartre, où tant de faméliques errent la nuit, dans les bars, lorsqu'on a l'argent facile. En 1926, Pierre Marini est presque riche. Ses amis le surnomment le « Capitaine ».

Marini est allé vite, trop vite, même. En 1928, il est blessé place Pigalle, de plusieurs coups de revolver. Mais il s'enfuit de l'hôpital où il a été transporté. Il gagne



Contre Stefani, (en haut) son rival, Marini avait lancé l'un des hommes de sa bande, Foata, (en bas).

qu'il
il
olo-
e à
avec
ion,
an-
rois
vie
les
upe
aid,
ans
Ma-
apf-
est
lais
gne



20, rue Gauthey, le camion de Siégel s'arrêta pour y décharger la chambre à coucher de valeur de Marini, et prendre en échange un vieux mobilier appartenant à Mme Germaine Raverat, l'amie de Paul Breton.

Marini et sa maîtresse avaient décidé de quitter le 25 janvier leur appartement du square de la Dordogne

L'Indochine, puis, ayant bénéficié d'un non-lieu, revient en France. Une nuit de février, en 1932, nouvelle fusillade, rue Fontaine, cette fois. Un lieutenant de Marini, Jean-le-Corse, est blessé. Mais lui, se tire d'affaire. En 1934, nouvelle alerte. Dans un restaurant de l'avenue Trudaine, trois de ses hommes sont cernés par le commissaire Priolet. Mais Marini, une fois de plus, a passé entre les mailles du filet tendu par la police.

N'empêche, finie la vie tranquille du souteneur grassement entretenu par ses femmes. Les beaux jours de la prostitution ont passé. Le commerce de la drogue est devenu la grande ressource des gens du milieu. C'est un trafic fructueux, où l'on fait rapidement fortune, si la chance dure. Mais il a ses risques : la délation des indicateurs, la jalousie des trafiquants suscitent à chaque instant des pièges et des coups durs.

Usines de rêves...

Marini voit grand. Le ravitaillement à l'étranger est devenu, en raison de la surveillance exercée, précaire. Marini songe à fabriquer lui-même « sa » drogue. Une « usine », — celle d'Héliopoulos — est à vendre en banlieue. Quand je dis « usine », on me comprend. Dans une villa isolée, on installe un laboratoire au sous-sol, et l'on transforme la base morphine en héroïne... Mais il faut engager un chimiste. Celui qu'engage Marini, devenu propriétaire de la « fabrique » de banlieue, est un Allemand. L'Allemand travaille pour son compte et « double » le capitaine. L'affaire ne rapporte pas, et Marini l'a achetée très cher.

Dégoûté, Marini va essayer de revendre « l'usine ». Mais à qui ? Il fait contre mauvaise fortune bon cœur. Il va s'adresser à celui qui n'est encore que son concurrent sur le marché de la drogue : l'un des frères Z..., qui accepte. L'affaire est conclue : cinquante mille francs, une bouchée de pain !

Et, cette fois, l'« usine » marche, fait de l'argent. Marini, vexé, tente un rapprochement.

— Prends-moi comme associé !

— Je suis assez grand pour manger mon pain tout seul, réplique Z...

— C'est bon, murmure Marini, rageur. On verra ça.

Marini n'a plus qu'une idée, se venger. C'est à Foata, dit l'Ange, qu'il s'adresse. Foata est un « dur », un brutal. Les deux hommes se concertent.

Une vieille rancune divise depuis de longues années Marini et les frères Stéfani.

Ici, il convient d'ouvrir une parenthèse. On a beaucoup parlé — et surtout à propos des Corses de Montmartre — de bandes rivales, de clans ennemis dont les chefs se sont voués une haine sans merci, et l'on montre ces bandes s'entretenant sans pitié, pour des questions d'honneur ou des conflits d'intérêt.

Ce n'est pas tout à fait exact. Il n'y a pas, à proprement parler, dans le « Milieu », de bandes rivales. Il y a dans la jungle de Montmartre, des équipes de carambouilleurs, des équipes de voleurs d'autos, des équipes de voleurs de bijoux, des équipes de trafiquants de drogue. Ces équipes sont assez compartimentées. Elles forment des groupes très différents, indépendants les uns des autres, ayant leurs bars spéciaux, leurs zones d'action particulière, etc... Il ne peut y avoir de rivalité entre ces différentes catégories de hors-la-loi, puisque leur activité ne peut se contrarier.

Par contre, des jalousies, des rancunes, des conflits germent à tout moment dans une même catégorie de trafiquants, à propos d'une affaire qui a divisé leurs intérêts. Par exemple, deux trafiquants de drogue concurrents peuvent s'unir, former une association, à l'occasion d'un achat de marchandises, et peuvent devenir ennemis ensuite, si l'affaire n'a pas été régulièrement traitée. C'est à ce moment que la rivalité proprement dite commence, et que les vieilles rancunes renaissent et s'échauffent.

Il y a d'ailleurs, pour les Corses, un ferment permanent de rancunes : la politique. Marini, ce n'est un secret pour personne, recrutait des amis, au moment des campagnes électorales, pour le compte d'un leader politique de l'île de Beauté. Et ses amis, et lui-même, devenaient ainsi, malgré eux, en raison de la protection que leur valaient certains services rendus, les rivaux des Corses de l'autre clan.

Le drame inévitable

Evincé de l'affaire de Nanterre, Marini accuse les frères Stéfani de lui barrer la route, d'user de leur puissance pour lui tendre des pièges. Foata colporte dans Montmartre que les Stéfani sont protégés par la police, que Ginette, la femme de Jean Stéfani, renseigne la Tour Poin-tue.

Un soir, au Rat mort, la porte s'entrouvre. Des coups de feu claquent. Foata est blessé, mais dominant sa douleur, s'agrippe au comptoir. N'a-t-il pas été atteint ? De nouveaux coups de feu crépitent, les balles font ricochet.

Au fond de la salle, un gosse est mortellement touché. C'est le gosse de Foata.

On connaît le reste. Je ne rappelle que pour mémoire, la suite des événements : l'arrestation de Jean Stéfani, et l'exécution, la même nuit, d'Étienne, son frère. L'acquiescement, un an après, de Jean Stéfani. Car, si une haine sans merci a germé entre les deux bandes rivales, une sorte de trêve a été conclue pour sauver Jean Stéfani des tenailles de la justice bourgeoise. Le milieu ne reconnaît que sa propre justice : Stéfani libre, la mort de l'enfant de Foata pourra être mieux vengée. Et c'est le lendemain, la fusillade du cimetière de Thiais. C'est, cette fois, Foata qui est arrêté. Alors, devant le juge d'instruction, la même farce recommence. Stéfani ne reconnaît pas en Foata son agresseur. Il faut maintenant que Foata soit remis en liberté. Jusques à quand ?

Les hommes condamnés

Mais, entre temps, le prestige de Marini a décliné. La fusillade du Royal, la nuit du 16 novembre 1935, a porté un coup fatal à sa puissance. Marini, qui avait pris l'habitude de faire chanter les patrons des boîtes de nuit de Montmartre, ne pourra plus exercer son fructueux trafic. Joseph Poli, qui protégeait les tenanciers du Royal, a été tué dans la bagarre, mais il a eu le temps de dénoncer le capitaine des Corses et sa bande. Sans doute, là aussi, tout le monde s'est dégonflé à l'instruction et Marini a pu obtenir sa mise en liberté. Mais l'autorité

de Marini est ruinée à Montmartre. Après la drogue, le chantage lui échappe.

Le trafic des armes pour l'Espagne va-t-il le sauver ? Il s'essaye dans ce nouveau genre, il n'est pas le seul. On a beaucoup parlé d'affaires d'armes dans les bars de Montmartre ces dernières semaines. Il y a eu, comme on dit, beaucoup de « vent », peu de profits et quelques escroqueries supplémentaires. On a vendu à l'Espagne de faux camions blindés, des casques fabriqués dans de vieux bidons, mais peu de mitrailleuses. Une fois de plus, Marini a dû se résigner. Décidément, la chance avait tourné.

Et puis, Marini se sentait menacé. Ses ennemis le guettaient. Stéfani, de son côté, se tenait sur ses gardes.

Depuis son acquittement, depuis l'attentat du cimetière de Thiais, Jean-Paul Stéfani ne se promène plus à Montmartre que solidement encadré de quatre gaillards bien décidés à protéger leur chef. Des renforts, dit-on, étaient montés de Marseille. Des paris étaient engagés dans les bars : Qui des deux rivaux succomberait le premier ? Qui serait exécuté le premier ?

Mais Marini, qui ne pouvait plus maintenir son train depuis, avait préféré fuir, pour se faire oublier.

Il avait songé au Midi, à sa terre natale.

Il est parti, en effet, l'autre matin.

Mais non comme il l'avait espéré.

Car c'est dans une cellule de la prison de Dijon que le roi déchu de Montmartre est maintenant à l'abri du mauvais sort...

Marcel MONTARRON.

Eugène Siégel, dont l'entreprise était déficitaire, fut-il séduit par la « combine » de Marini ou est-il une victime du « milieu » ?





Suzanne Linder, ancienne secrétaire de Michaël Rosenfeld.

Les mystères du Quai

L'affaire Rosenfeld-Linder et les recherches qu'elle a provoquées dans les archives du Quai d'Orsay ont révélé publiquement un fait qui était jusqu'à ce jour tenu soigneusement secret : la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France du 2 août 1914 a disparu.

Il paraît que beaucoup d'autres documents (et très antérieurement à l'affaire Rosenfeld) se sont évaporés, sans laisser de traces... On pourrait peut-être faire une utile enquête à ce sujet.

Surveillance...

Dans la nuit de Noël, un individu se présentait dans un bal de la rue de Lappe. Il était accompagné de deux de ses collègues.

— C'est vous le patron ? demanda-t-il, nous venons pour exercer une petite surveillance dans votre établissement. En attendant, mettez une bouteille de champagne au frais. Le patron fit signe à son commis de préparer un seau à glace, et engagea la conversation.

— Alors, ça va à la P. J. ? Vous êtes au moins brigadier ?

— Oh ! non, répondit le « policier », je ne suis encore qu'inspecteur principal.

On sait que le plus haut grade à la P. J. est celui d'inspecteur principal, auquel on n'accède qu'après plus de vingt années de service.

Le patron avait compris. Le faux inspecteur vit son étonnante carrière interrompue d'un coup de seau à glace sur la tête. Et ses deux collègues, s'empressèrent de prendre la fuite, ne jugeant pas nécessaire de poursuivre leur « petite surveillance ».

Prévoyance

La guerre des Tongs, les sociétés secrètes chinoises, se poursuit en Amérique... A San-Francisco, le célèbre avocat Earl Rogers reçoit la visite d'un jeune Chinois qui lui demande de le défendre dans une affaire de meurtre, et s'informe du cachet. Rogers, qui se méfie de son client, le fait payer d'avance, puis réclame les détails de l'affaire.

— C'est que..., répond le Chinois doucement, le crime n'a pas encore été commis.

LES CENTRES D'ACCUEIL

DANS quelques jours, M. Marc Rucart, Garde des Sceaux, déposera sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui doit bouleverser toute la législation actuelle sur l'enfance malheureuse.

Ce projet, élaboré par des hommes de cœur, des juristes humains, au premier rang desquels il faut citer M. René Andrieu, directeur de l'Administration pénitentiaire, supprime, en fait, les tribunaux pour enfants, les prisons d'enfants et les remplace par un organisme, qui est l'innovation remarquable du système : les centres d'accueil.

Malgré les réels progrès, apportés en ces dernières années, aux méthodes d'incarcération et de jugement des mineurs, il restait encore beaucoup à faire : des améliorations de détail, non négligeables, avaient, certes, été réalisées. Le transport des jeunes délinquants dans des quartiers spéciaux de prison, où ils étaient isolés des autres détenus, la tenue des surveillants modifiée, tout cet ensemble de réformes représentait un intéressant effort.

Mais, à les énoncer simplement, les mots de « prison », de « surveillants », de « détenus », viennent sous la plume. Et ce seul rappel de mots inévitables démontre que les pratiques suivies jusqu'à ce jour étaient mauvaises. Si, dans les centres importants l'isolement était possible, par contre, dans les petites villes, la contagion des jeunes êtres par les pires criminels, était inévitable.

Il fallait en finir avec cette ignoble promiscuité.

Et ce n'était pas seulement à l'intérieur des prisons, que régnait le mal, mais dans les palais de justice, dans les galeries d'instruction.

Désormais, le « centre d'accueil », reposant comme une clinique, abritera l'enfant : des juges spécialisés, (qui ne s'occuperont que de l'enfance), substitut et juge d'instruction les interrogeront ; à leurs côtés, un médecin et un psychiatre contribueront, par leur diagnostic, à accomplir la meilleure tâche : sauver le gosse.

Plus de déplacements au dehors, de comparution dans les salles d'audience, souillées par la malhonnêteté et le vice ; le tribunal pour enfants viendra lui-même au centre d'accueil, et rendra sa décision après avoir consulté les dossiers d'ordre judiciaire et médical.

La réforme, cette fois, est totale ; elle doit donner de magnifiques résultats.



Le corse Jean-Paul Stéphan pour qui la « loi du milieu » est sacrée.

La fusillade de Thiais

La confrontation de Stefani, Paoleschi et Foata dans le cabinet du juge d'instruction, chargé de « tirer au clair » la fusillade du cimetière de Thiais, en présence de M^{re} de Moro-Giafferi, Marcel Ceccaldi et Ch. Delaunay, remplaçant M^{re} Campinchi, a été pour le magistrat tout à fait instructive. Stefani et Paoleschi ont tout fait pour dégager Foata, leur ennemi mortel. C'était l'application de la loi du « milieu » : la justice officielle n'a rien à voir dans une pareille histoire. Le juge n'en revenait pas.

Étrange héritage

Edgar Bergen, un des plus célèbres ventriloques du monde, qui vient de mourir, a laissé 2.000 livres sterling à Charlie Mc Carthy, son « collaborateur le plus proche et le plus cher », ainsi que le déclare le testament.

Or, Charlie Mc Carthy n'est autre que la poupée en carton-pâte dont le ventriloque se servait au cours de ses représentations. « Nous avons travaillé ensemble pendant de longues années, écrit Bergen dans son testament, et nous ne nous sommes jamais quittés... Charlie est devenu un autre moi-même. »

Selon les dernières volontés du défunt, les 2.000 livres serviront à maintenir Charlie en bon état, à le repeindre, à le vêtir et à offrir aux enfants pauvres des représentations gratuites de ventriloques.

UN COUP D'ŒIL SUR...

L'ASTRALITÉ DU CONTROLEUR VEYRAC

UNE singularité de forme ou de proportions décelant quelque qualification bonne ou mauvaise mais accentuée facilite le pronostic qu'un physionomiste peut formuler au sujet du prévenu dont il étudie les traits. C'est ainsi qu'à propos de Marguerite Couret, à un moment où des charges accablantes paraissent convaincre cette malheureuse de meurtre, je n'ai pas hésité à écrire à cette même place que le doute subsistait ; les conclusions de la justice sont ensuite venues confirmer l'appréciation que j'avais tirée du visage et de l'écriture de l'accusée, trop étourdie, trop irréfléchie, trop impulsive, selon moi, pour préméditer et accomplir méthodiquement des assassinats.

Pour Veyrac, l'examen physionomique est plus déconcertant. En raison de son extrême banalité, sa construction cranio-faciale repousse la probabilité des anomalies considérables qui expliqueraient le caractère inconsideré des manifestations aberrantes, lesquelles auraient abouti à l'homicide de Mme Garola.

Le type physionomique de Veyrac, est celui que le code caractérologique nomme « terrien ». Ce type correspond à des tendances positives, pratiques, étroitement terre-à-terre, timorées au surplus avec une phobie du reproche, de la faute la plus vénielle, si elle peut donner lieu à réprimande. Ce doit être, jima-

gine, un gaillard très soucieux de sa sécurité matérielle, paisible, au point d'abhorrer toute responsabilité et toute initiative. Ses penchants ne peuvent qu'être vulgaires et médiocres, non pas excessifs, sujets à de l'exacerbation.

En ce qui précède, on voit que l'appât d'un peu d'argent inespéré ne saurait le laisser indifférent, car le sens pratique du terrien va jusqu'à la mesquinerie. D'un autre côté, timide, craintif et envieux, il manque sûrement de décision dans toute circonstance embarrassante.

Ce sont ces deux traits de son caractère qui expliqueront tôt ou tard son rôle exact.

Paul-Clément JAGOT.



« BÉBÉ FRIAND »

le bonbon des gourmands

« BÉBÉ FRIAND »

le bonbon des gourmands

SI VOUS SOUFFREZ DES PIEDS

Consultez le bottier Joseph. (Clinique des pieds sensibles). Chaussures selon votre cas, à partir de 95 fr. et 130 fr. sur mesures. Paris, 12, rue La Boétie (Anj. 15-30). Nice, 5, av. de la Victoire, et à Vichy.

Directeur : MARIUS LARIQUE

ADMINISTRATION - RÉDACTION - ABONNEMENTS
3, RUE DE GRENELLE - PARIS (VI^e)
TÉLÉPHONE : LITRÉ 46-17
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DÉTEC-PARIS
COMPTÉ CHÈQUE POSTAL : N° 1298-37
FRANCE ET COLONIES 1 an 6 mois
ÉTRANGER (TARIF A)..... 65. » 35. »
ÉTRANGER (TARIF B)..... 85. » 45. »
ÉTRANGER (TARIF C)..... 100. » 55. »
Tous les règlements de comptes et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « Détective »

La mise en page de ce numéro est de J.-G. SERUZIER

Les reclus



DE MELUN

CECI INTÉRESSE

TOUS LES JEUNES GENS
ET JEUNES FILLES,
TOUS LES PÈRES
ET MÈRES DE FAMILLE

L'ÉCOLE UNIVERSELLE, la plus importante du monde, vous adressera gratuitement, par retour du courrier, la brochure qui se rapporte aux études ou carrières qui vous intéressent.

L'Enseignement par correspondance de l'École Universelle permet de faire à peu de frais toutes ces études chez soi, sans dérangement, à ses heures, et avec le maximum de chances de succès.

Broch. 23.402 : Classes primaires et primaires supérieures complètes ; Certificats d'études, Brevets C. A. P., Professorats, Bourses, Herboriste.

Broch. 23.409 : Classes secondaires complètes ; Baccalauréats, Licences (lettres, sciences, droit).

Broch. 23.414 : Carrières administratives.

Broch. 23.417 : Toutes les grandes Ecoles.

Broch. 23.424 : Emplois réservés.

Broch. 23.429 : Carrières d'ingénieur, sous-ingénieur, conducteur, dessinateur, contremaître dans les diverses spécialités : électricité, radiotélégraphie, mécanique automobile, aviation, métallurgie, mines, travaux publics, architecture, topographie, chimie.

Broch. 23.432 : Carrières de l'Agriculture.

Broch. 23.435 : Carrières commerciales (administrateur, secrétaire, correspondant, sténo-dactylo, contentieux, représentant, publicité, ingénieur commercial expert-comptable, comptable, teneur de livres) ; Carrières de la Banque, de la Bourse, des Assurances et de l'Industrie hôtelière.

Broch. 23.443 : Anglais, espagnol, italien, allemand, russe, portugais, arabe, annamite, espéranto. — Carrières accessibles aux polyglottes. — Tourisme.

Broch. 23.449 : Orthographe, rédaction, versification, calcul, écriture, calligraphie, dessin.

Broch. 23.452 : Marine marchande.

Broch. 23.459 : Solfège, chant, piano, violon, accordéon, flûte, saxophone, harmonie, transposition, fugue, contrepoint, composition, orchestration, professorats.

Broch. 23.464 : Arts du dessin : cours universel de dessin (dessin d'illustration, composition décorative, figurines de mode, anatomie artistique, peinture, pastel, fusain, gravure, décoration publicitaire, aquarelle, métiers d'art, professorats).

Broch. 23.469 : Métiers de la Couture, de la Coupe, de la Mode et de la Chemiserie (petite main, seconde-main, première-main, vendeuse-retoucheuse, couturière, modéliste, modiste, représentante, lingère, coupe pour hommes, coupeur chemisier, professorats).

Broch. 23.473 : Journalisme — secrétariats — Elocution usuelle. — Rédaction littéraire.

Broch. 23.478 : Cinéma : scénarios, décors, costumes, photographie, prise de vue et prise de sons.

Broch. 23.481 : Carrières coloniales.

Broch. 23.486 : L'Art d'écrire.

Broch. 23.489 : Carrières féminines.

Broch. 23.492 : Pour les enfants débiles.

Envoyez aujourd'hui même à l'École Universelle, 59, bd Exelmans, Paris (16^e), votre nom, votre adresse et le numéro de la brochure que vous désirez. Écrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets, à titre gracieux et sans engagement de votre part.

SCIENCES OCCULTES

GABY CHRISTEL VOYANTE CÉLEBRE, 22^e année de succès, Secrets Inf. p. Retour. Affection. Fluide. Chance p. Loteries. t. l. j., de 9 à 4 h., 154, r. de Rivoli. Gut. 62-84. Et de 2 à 7 h., 142, r. de Rivoli. T. Cent. : 63-13 et p. cor.

RAHMA voyante. Tarots. Prédications sûres par corresp. 3 QUESTIONS 5 Fr. Neuvaine MAGIQUE à faire soi-même, résultat, surpr. Reçoit 10 à 19 h. Dep. 10 fr. Gd jeu 20 fr. 13, rue Gérando (M^o Barbès) et s. rend.-vs. Tru. 13-15.

QUI QUE VOUS SOYEZ, sceptique ou incrédule, ne faites rien sans venir consulter **Madame de SORIA**

7, rue Mogador. Tél. : PIC. 64-45, qui vous donnera le moyen de braver les déceptions de la vie.

ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS (Cours par correspondance)

Brochure gratuite sur demande
34, rue La-Bruyère (IX^e) Trinité 85-18

Il est arrivé à *Détective*, comme tant d'autres qui viennent tous les jours, clochards, misérables et malheureux de toute espèce, forcés libérés, réclusionnaires éblouis du soleil nouveau, légionnaires usés de fatigue, qui viennent nous voir, sans but précis, seulement parce qu'ils sentent qu'ils trouveront, dans ce journal pitoyable à toutes les misères, à toutes les défaillances, un peu plus d'amitié, de compréhension qu'ailleurs.

Celui-là, sombre, maigre, peureux dit : « Je sors de la prison de Melun. Mais ça n'est pas intéressant. J'ai fait des sottises, je les ai payées. Mais de ce séjour là-bas, je garde des souvenirs qui peuvent vous intéresser. Oh ! ce n'est pas un roman. Quelques notes seulement. Faites-en ce que vous voudrez ! »

Au travail, pour le compte de la Justice

Il me tendait quelques feuillets. Et, quand il fut parti, muni du viatique qui ne leur est pas refusé chez nous, je jetai sur ces « notes » un regard blasé. Mais, bientôt, je fus intéressé. C'était des pages de cahier d'écolier, couvertes d'une maladroite écriture de gosse. Mais cela sortait de l'ordinaire, du fatras habituel, rendait un son neuf. Je transcrivis les premières lignes sans rien y changer :

« Comme la plupart des maisons centrales de France, la réclusion de Melun est un ancien monastère bâti vers le deuxième siècle. Il y a environ cinquante ans, le gouvernement trouva opportun, étant donné sa situation sur une île, d'en faire une maison de peine et d'y installer une grande imprimerie qui travaille pour quelques ministères et surtout pour celui de la justice. (Je trouve ça d'une ironie désarmante.) C'est à cette imprimerie que sont généralement affectés tous les criminels qui ont une bonne instruction.

« Quand ils arrivent à la prison, ces privilégiés, et qu'on les distribue à l'atelier d'imprimerie, on leur fait faire trois mois d'apprentissage, après quoi, ils sont sacrés typographes. On se demande quelles peuvent être les capacités de ces hommes puisqu'à Paris on demande à un typographe quatre ans d'apprentissage. Mais, à Melun, la clientèle n'est pas exigeante.

« Quand il n'y a pas de chômage (car il peut y avoir aussi du chômage dans les prisons), le salaire est de douze francs

L'ex-directeur de la Confiance, Guébin, aligne des chiffres et dit son chapelet.



« Je garde de mon séjour là-bas des notes qui peuvent vous intéresser. »

pour celui qui travaille à la journée et de 1 fr. 25 les mille lettres pour celui qui travaille aux pièces. En travaillant, on peut arriver à « lever » 15.000 lettres par journée de 10 heures.

« Le monde hétéroclite qui compose cette centrale est quelque chose d'étonnant. Toutes les branches de la criminalité y sont représentées. Les mœurs le sont par des instituteurs et quelques autres satyres ; les abus de confiance par des notaires et des employés d'Etat. Les drames passionnels le sont par des bourgeois et quelques ouvriers.

« L'imprimerie est l'atelier où il y a le moins de disputes. Les surveillants y sont plus doux qu'ailleurs et j'en ai surpris un qui abordait un détenu par un « Monsieur Chardin ». Ce détenu d'importance escroqua, en son temps, quelques millions dans l'affaire de la « Gazette du Franc ». Cela ne l'a pas empêché d'être nommé en tant que prisonnier, économe de la prison.

« En juin 1936, nous avons eu la visite du directeur général de l'administration pénitentiaire de France. Il venait voir si tout était prêt pour recevoir des hôtes de marque. Et, en effet, quinze jours après, nous avons vu arriver toute la charrette de l'affaire Stavisky. »

Que sont devenus ceux de l'Affaire ?

Quand j'en fus là, de la lecture des feuillets du réclusionnaire, je relevai la tête. Ces mots « la charrette de l'affaire Stavisky » dansaient devant mes yeux. Pour tous, elle est bien morte, l'Affaire.



A Melun, Hayotte, l'ancien directeur de l'Empire, est devenu linotypiste.

Le public, blessé, blasé, lassé n'en veut plus. Il ne pardonne pas à cet épouvantail de lui avoir fait douter de tant de choses. Mais les hommes restent, eux, les malheureuses épaves de ce naufrage, ceux que l'on a désignés, presque au hasard, pour payer pour tous les autres.

C'est vrai que ce ne sont plus que des prisonniers de droit commun, mêlés à la tourbe anonyme et morne des réclusionnaires.

J'ai repris ma lecture, mais, chaque fois que je lisais un paragraphe consacré à un des « Stavisky » j'imaginai l'homme que j'avais vu se débattre, lutter pendant les deux mois d'audiences de cet infernal procès...

Desbrosses, Papa Desbrosses, comme

il disait lui-même, en se levant à son banc, petit vieux blanc et cassé.

« Je suis un pauvre vieux. Ayez pitié, dit-il à l'heure du verdict. Je ne voudrais pas mourir en prison. »

Il a soixante-dix ans. On l'a mis, à Melun, à la bibliothèque. Il ne se plaint pas. De temps en temps, il reçoit la visite de son fils, qui est chirurgien-dentiste à Orléans.

De l'imprimerie à la synagogue

Cohen, l'expert fantaisiste, je le revois aussi, juif noir et pétulant, aux épaules étroites qui discutait, avec le président des Assises, avec des gestes de prestidigitateurs. A la prison, il a gardé sa gouaille. Il est à l'imprimerie. Depuis quelques semaines, il va régulièrement aux offices de la synagogue. Ça le distrait.

Hayotte, l'ami le plus ancien des compagnons de Stavisky, arrogant, maladroite dans sa défense, a pris une sorte de maximum, sept ans de réclusion. Ce fêtard grassouillet aux yeux de velours, qui avait promené dans le Paris nocturne, pendant des années, ses pelisses, ses bagues, ses cigares, ses parfums, sa fatuité, avait été écrasé par sa condamnation. A Melun, on en a fait un linotypiste. Il a repris un peu de courage. Son nouveau métier lui paraît assez agréable, moins évidemment que celui de directeur de l'Empire. Il a fort bon appétit, et comme il a de l'argent, ses notes à la cantine sont toujours les plus fortes de la prison. Il espère, comme tous les autres d'ailleurs obtenir sa libération conditionnelle.

Enfin, Guébin. Je vois encore le directeur de la *Confiance*, droit au banc des accusés, tout de noir vêtu, grave, les yeux profonds, avec sa grande barbe noire. Il était la dignité même, et, au dernier moment, le désespoir pétrifié.

Qui le reconnaîtrait maintenant, rasé, sans cheveux ni barbe, maigri de trente kilos ? Il est comptable à la prison. Toujours un chapelet entre les doigts, balbutiant une prière, calme, résigné, il attend.

« Que voulez-vous, laissez-le échapper un jour, à la promenade, à mon informateur bienveillant, cette affaire m'a rapporté quarante millions, mais m'a coûté la liberté et l'honneur. »

Quatre femmes, chaque mercredi et chaque dimanche, se rencontrent au parloir. La femme d'Hayotte, la femme et les deux filles de Guébin.

Luc DORNAIN.

L'escroc Chardin fut nommé, en tant que prisonnier, économe de la prison.



L'ENFANCE MALHEUREUSE

Londres.

(De notre correspondant particulier.)

J'AVOUE que lorsque je me suis mis en route pour Borstal, je m'attendais à découvrir des horreurs, des enfants enchaînés, des cellules sombres grillagées, de pauvres êtres pliant l'échine sous la poigne dure de *warders* (gardiens) plus ou moins dégaîsés en « éducateurs ».

J'étais d'autant plus fondé de douter que je me trouvais dans un pays où la *cane* (canne) et le fouet continuent d'être considérés comme les meilleurs instruments d'éducation, où pas un gentleman, fût-il premier ministre ou même prince, n'a pas échappé à la flagellation, où les verges sont montrées avec une sorte de fierté aux visiteurs d'Eton et des *Public Schools* les plus sélects, où le *whipping* (fustigation) reste inscrit dans les lois comme un châtiment redouté, où la notion du contrôle de soi-même était infusée non pas par le cerveau mais par les fesses ?

N'avais-je pas entendu parler de Borstal avec terreur ?

Eh bien ! je dois le dire tout de suite, j'ai été déçu dans mon attente.



Si l'on considère ce qui se passait, il y a quelques années encore, dans les maisons de correction anglaises, si l'on songe qu'un gosse, pour avoir dérobé un mouchoir, était envoyé en prison au milieu de criminels invétérés, que les enfants de la misère, manquant d'espaces, étaient enfermés dans des *Reformatory Schools* pour avoir joué au cricket dans la rue, on ne peut s'empêcher d'admirer les progrès considérables qui ont été réalisés.

Un esprit nouveau domine, dirige tout le système actuel, et cet esprit, je l'ai rencontré partout. Il anime toute l'armature du système de rééducation.

Et il y a là un côté *business* qui n'est pas ignoré. Comme me le disait le directeur du *Remand Home* de Londres, où passent tous les enfants qui comparaissent devant les Tribunaux pour Enfants de la Métropole, il coûte moins cher à la société de former des hommes, maintenant, que d'entretenir des criminels, plus tard.

Dans les Tribunaux pour enfants, ce ne sont plus des juges à perruques, au cœur sec, professionnellement déformés, qui ne songent qu'à défendre l'ordre et la propriété, que l'on trouve, mais des hommes, des pères, qui se penchent avec compassion sur de petits êtres humains, s'efforcent de découvrir leur âme, de déceler les instincts auxquels ils ont cédé impulsivement, sans discernement.

Cela se passe dans une salle d'un bâtiment qui ne peut être un palais de

Au village de Borstal, sur les hauteurs de Rochester, les écoliers sont occupés aux rudes travaux des champs : défrichage, labourage, ensemencement...



au pays
du fouet

justice. Devant une table recouverte d'un tapis vert, le magistrat en veston est assis en compagnie de deux juges dont l'un doit être une femme. L'enfant comparait accompagné de sa mère, de son père ou de son tuteur. Personne n'est en uniforme, pas même le *policeman* qui a arrêté le délinquant, car, neuf fois sur dix, c'est le vol qui a amené là le gosse.

Auparavant, le juge ne se préoccupait que du délit et appliquait le tarif. Et c'était parfois cher !

Il n'y a plus de tarif, car il ne s'agit plus maintenant de punir. Le délit n'est qu'un accident, dont on recherche la cause. Pendant les huit jours de la remise de l'affaire, ses notes d'école seront réunies, le *probation officer* ira le voir chez lui, lui parlera en ami, découvrira les raisons qui l'ont fait agir, étudiera le milieu dans lequel il vit, estimera son état de dépravation.

Comment le sauver ?

Il se pose parfois des problèmes troublants.

Voici un exemple. Au Tribunal pour enfants de Notting Hill Gate (Londres), un homme d'environ trente-cinq ans amène son garçon, un petit môme de huit ans tout ébahi de se trouver parmi tant de personnes qui s'occupent de lui et qui sourit à tout le monde de son bon petit sourire d'enfant. Le père prétend ne pas pouvoir en venir à bout malgré de multiples fessées. Il ne s'en prive pas, je vous l'assure !

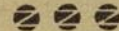
A l'appui de sa thèse, l'homme apporte un tas de menus faits, un sou dérobé, un bonbon chipé, enfin de petits faits insignifiants. Le juge le laisse parler, montrer toute sa vilaine âme d'homme, puis lui demande brusquement : « Cet enfant a-t-il encore sa mère ? »

Non. Sa mère est morte, le père s'est remarié. Tout de suite, l'affaire apparaît sous sa véritable lumière : on veut se débarrasser du petit parce qu'il déplaît à la nouvelle femme. Que faire ? Laisser l'enfant entre les mains de cet homme, c'est, inévitablement, le livrer à de mauvais traitements. D'un autre côté, il y a une injustice à le retirer du milieu où il a vécu jusqu'à maintenant, à l'envoyer dans un établissement où il sera mêlé à des enfants peut-être corrompus.

N'est-ce pas le père qu'il faudrait plutôt réformer ?

Et que faire des enfants lorsque la police amène toute la nichée d'un bordel ? (Car, bien que la loi n'en reconnaisse pas, il en existe, et l'Anglais, bien que puritain, en inscrit le mot dans son dictionnaire classique). Ces enfants n'ont-ils pas besoin de protection ?

La loi ne fait plus de différence entre les enfants coupables, les enfants réfractaires et ceux qui ont besoin de protection morale. Elle prend l'enfance comme un tout, comme un monde qui doit se réformer dans ses propres limites. Elle se refuse à voir dans les enfants coupables des criminels-nés. A ce point de vue, la loi de 1933 a marqué un progrès énorme. Elle a étendu considérablement les pouvoirs des Tribunaux pour Enfants, élevé jusqu'à dix-sept ans l'âge des enfants venant sous leur juridiction, placé hors la loi les enfants en-dessous de huit ans, présumant qu'ils ne peuvent être coupables d'aucun délit, supprimé la prison pour les enfants en dessous de quatorze ans et la servitude pénale pour ceux entre quatorze et dix-sept ans, et interdit la peine de mort pour les jeunes gens jusqu'à dix-huit ans.



Que deviennent les quelque 25.000 gosses qui défilent chaque année devant les *Juvenile Courts* (Tribunaux pour Enfants) d'Angleterre ?

A peine un millier sont confiés à des écoles adoptées. Les autres sont renvoyés purement et simplement à leurs parents. Un tiers sont en liberté surveillée (*probation*).

On sait ce que c'est que cette mise à l'épreuve, cette tentative de self-éducation morale, de self-développement de l'élément bon qui est présumé se trouver dans chaque être humain. Il existe en France.

Mais à la différence de ce qui existe chez nous, les Anglais préfèrent utiliser pour la surveillance un personnel rétribué, se consacrant entièrement à sa tâche de rééducateur, que d'abandonner l'enfant à des agents bénévoles et parfois intéressés d'œuvres charitables ou philanthropiques.

J'ai accompagné plusieurs de ces *probation officers* et ai assisté à leur travail délicat de sauvetage.

Leur champ d'action est vaste, englobe tous les enfants, depuis ceux en prévention jusqu'à ceux qui ont fait un séjour à une école adoptée ou même dans une Institution de Borstal.

Le but de la *probation* est d'éviter à l'enfant le stigmate de la prison, d'étouffer, dès le plus jeune âge, l'instinct ou l'habitude du crime. C'est le rôle du *probation officer* d'étudier chaque cas qui lui est confié. Et chaque cas est différent. Il reprend l'enfant depuis sa naissance, note ses maladies, ses déflections, ses dispositions, tient compte des accidents qu'il a eus, s'informe de son genre de vie, du milieu où il a été élevé, de ses fréquentations, de ses moyens d'existence et de ceux des parents, et des possibilités de relèvement.

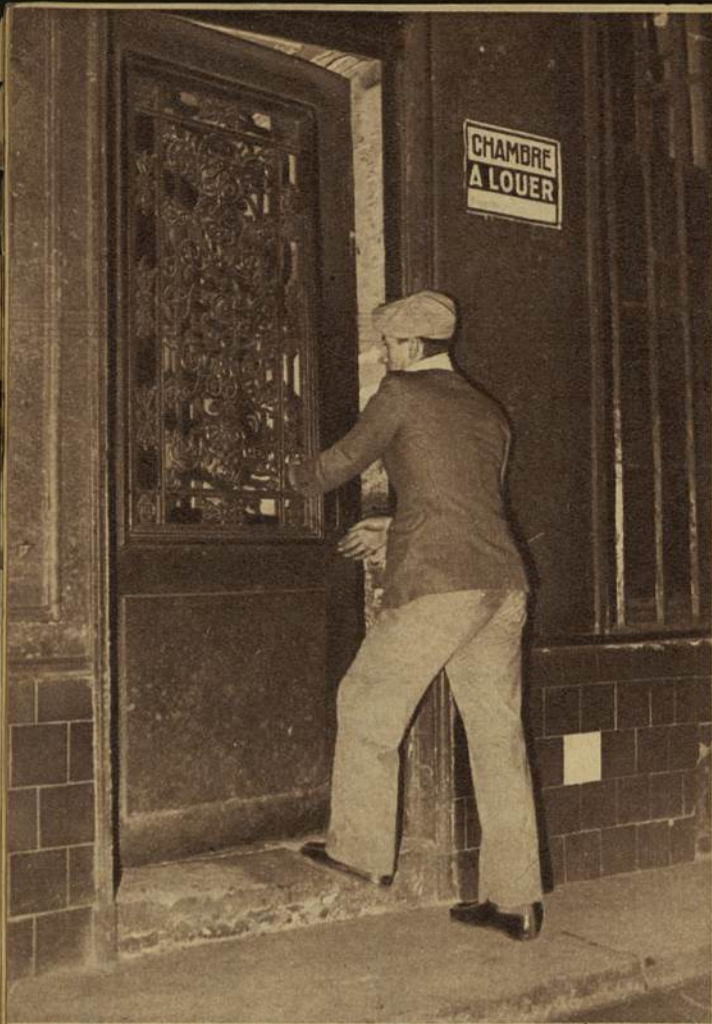
L'*officer* n'est pas laissé entièrement à lui-même et ses initiatives sont stimulées par un Comité de Probation, qui existe dans chaque division judiciaire, et par le *Home Office* qui les recrute maintenant de plus en plus parmi de jeunes éducateurs qui ont suivi des cours de psychologie infantile, d'économie sociale et qui subissent une période d'instruction, d'entraînement pratique.

(A suivre.)

G. DAVID.

M. Mc Auliffe, directeur de la Philanthropic School, "l'école approuvée" de Redhill, estime que l'enfant ne peut pas être coupable. — Les jeunes gens travaillent avec application à l'atelier.





RESUME DU CHAPITRE PRECEDENT

Après avoir visité Strasbourg, Nancy, Metz et Belfort, Armand Soleil et son ami Paulo, chanteurs de rues, ont gagné Marseille, où ils ont été accueillis par des religieux, dans un asile... Arles, Avignon reçurent la visite de nos brûleurs de durs ; tous deux furent emprisonnés quinze jours lors d'un nouveau séjour à Marseille... Ils reviennent de Paris (1).

ENCORE une histoire qui aurait pu mal tourner. En revenant de Paris, à cinquante kilomètres de Lyon, le contrôleur a fait son apparition dans notre couloir. Vivement, nous exécutons la manœuvre acrobatique dont j'ai déjà parlé, mais, hélas ! au bout d'une minute, comme j'étais à cheval sur un tampon, j'ai eu soudain une défaillance. La tête me tournait ; entouré d'un nuage de poussière et de fumée, battu par le vent, la peur s'est emparée de moi et j'ai regagné le marchepied, plus mort que vif. Des deux mains, me tenant accroupi, je me cramponnais à la barre de cuivre, mais une de mes mains glisse, je perds l'équilibre et je me vois déjà écrasé par le train. Dans un sursaut d'énergie, je me redresse, je cherche à ouvrir la portière qui résiste, alors vraiment affolé, je cogne du poing contre le carreau pour qu'on vienne à mon secours. On m'a entendu ; la portière s'ouvre, mais celui qui me sauve la vie, c'est... le contrôleur.

Dès que j'ai repris pied dans le wagon, je retrouve mon sang-froid ; le contrôleur, lui, me regarde d'un air ahuri.

— D'où sortez-vous ? me dit-il enfin.

Je lui réponds :

— Vous le voyez bien d'où je sors !

Il réfléchit un bon moment, puis comme s'il avait surpris un secret :

— Je parie que vous n'avez pas de billet !

Alors il tire un petit calepin de sa poche et il m'interroge à la manière d'un juge d'instruction. Il est en train de rédiger son procès-verbal quand l'autre portière claque, c'est Paulo qui se ramène, croyant tout danger écarté.

Ah ! Il fallait le voir, le contrôleur, à ce moment. Sa casquette de travers, il poussait des hurlements.

— En voilà un autre ! Ils sont toute une équipe, ma parole !

Je l'ai rassuré :

— Nous ne sommes que deux.

Je parlais sans ironie, mais il n'a pas bien pris ma réflexion.

— Vous faites le malin, m'a-t-il crié, eh bien ! à Lyon, vous allez voir !...

Jusqu'à l'arrivée, il est resté près de nous. Il était le chasseur, nous étions le gibier. Il ne disait plus rien, mais il roulait des yeux féroces. Il nous a fait descendre, tout le monde nous regardait « Ne l'approche pas des assassins », disait une mère à sa petite fille.

Le contrôleur, pour nous emmener au commissariat spécial, nous a fait prendre le passage souterrain. Il rencontre un collègue et s'arrête pour lui raconter son exploit ; nous en profitons pour nous sauver à toutes jambes, nous bondissons comme Ladoumègue ! Voilà la sortie, nous présentons nos deux tickets de quai, nous traversons le hall, nous sommes sur la place, mais derrière nous, des cris retentissent :

— Au voleur ! Au voleur ! Arrêtez-les !

C'est le contrôleur qui nous poursuit, furieux d'avoir laissé échapper sa proie. Comme toujours, de courageux citoyens se mêlent de ce qui ne les regarde pas ; un gros homme saisit mon camarade au collet ; un vieillard me lance son parapluie dans les jambes et je tombe. Nous sommes pris...

Le commissaire nous interroge. Nous répondons avec calme à toutes ses questions, nous présentons nos papiers.

Par bonheur, nous avons chacun une vingtaine de francs en poche ; l'affaire est vite réglée. Nous sommes gratifiés d'un procès-verbal, mais le commissaire nous remet en liberté, ce qui ne paraît pas réjouir le contrôleur. Il nous fusille des yeux.

Nous partons la tête haute et aussitôt nous nous rendons à l'adresse indiquée dans la lettre. Le copain n'est plus là, il est parti avant-hier sans dire où il allait. Légère déception. Tant pis, nous continuerons notre boulot. Le soir même on chante à la Croix-Rousse et puis on va coucher à l'asile de nuit.

J'écris ces lignes, le 23 novembre, il pleut. La recette ce matin a été mauvaise, onze francs seulement et nous sommes un peu découragés. Aussi, comme Nancy me trotte toujours par la tête, je



prends la brusque décision d'y retourner. Les râfles ? On verra bien.

25 novembre. — A Nancy, nous n'avons pas eu la même chance que la première fois. Vingt-six francs en une journée, c'est maigre. Nous avons encore été à Mulhouse, à Epinal, à Metz, à Belfort et à Strasbourg. Il commence à faire froid, nous n'avons pas de pardessus. Avant-hier, à Strasbourg, un brouillard à couper au couteau ; on ne voyait pas la flèche de la cathédrale. Nous avons passé quatre nuits dans des wagons, sur des voies de garage, deux nuits dans des hôtels borgnes, une seule dans un asile. C'est encore dans un wagon qu'on est le mieux.

Paulo s'est enrhumé ; un petit tour dans le midi le guérira, Toulouse, Carcassonne, Perpignan, Montpellier, Nîmes nous appellent ; nous n'avons que l'embarras du choix. Mais pourquoi choisir ? C'est bon pour celui qui regarde à la dépense. Nous, on va partout sans payer plus cher que les députés.

VI. Villes du Midi. — Notre roman d'amour. — Un lugubre réveillon.

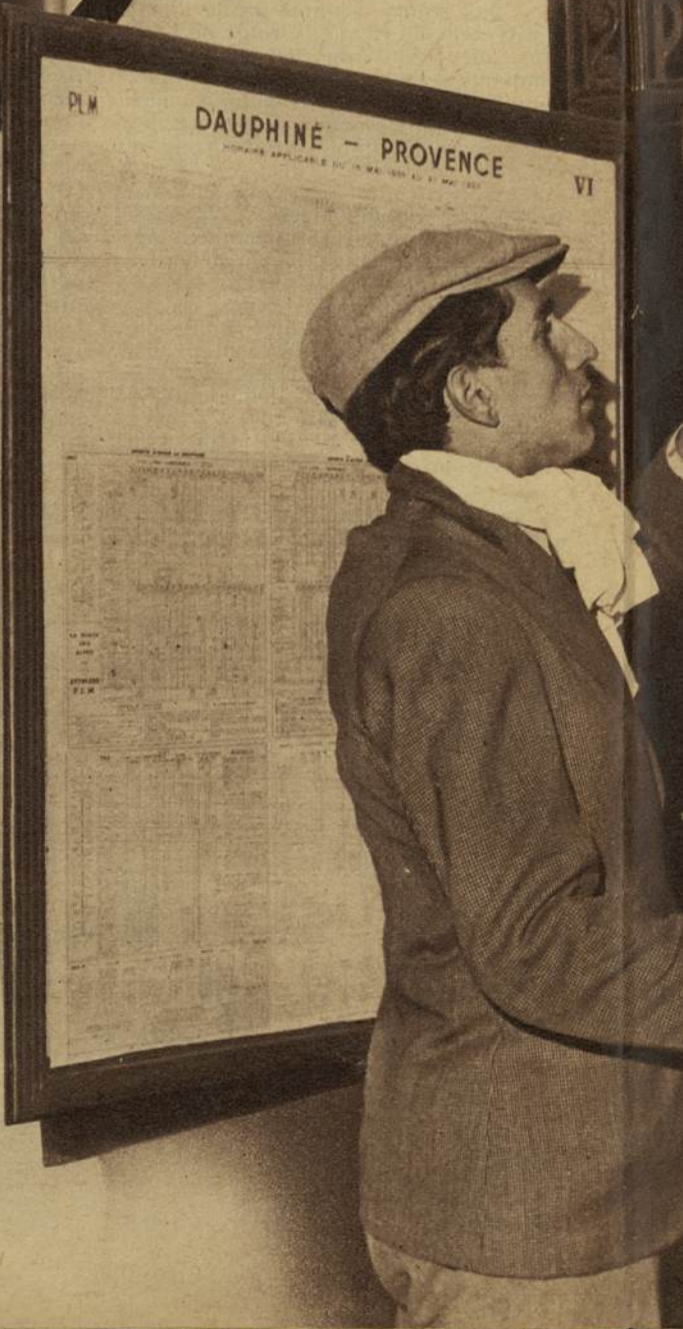
De Strasbourg à Toulouse, c'était un itinéraire compliqué, mais au bureau des renseignements on m'a indiqué d'une façon bien précise par où je devais passer, avec toutes les heures de départ et d'arrivée, ainsi que les changements de train. L'employé m'a même dit que je devais prendre mon billet au guichet n° 5, mais c'était un renseignement superflu.

Nous avons fait le voyage par étapes, nous avons chanté à Nevers, dont nous avons admiré le palais ducal ; à Clermont-Ferrand, où les maisons sont noires et à Rodez, ville froide et sombre. Pas le moindre ennui avec messieurs les contrôleurs.

Nous avons passé trois jours à Toulouse. Le dernier soir, dans un bar de la place Bachelier, j'ai eu un coup de veine : j'ai joué à la belotte avec un campagnard qui se croyait de première force et je lui ai gagné cinquante francs. Il était furieux, il a voulu qu'on fasse quitte ou double. J'ai accepté, mais argent sur table. Comme il n'avait pas la somme, il a placé sur le tapis un billet de la Loterie nationale.

Pauvres chanteurs des rues, traîne-patins, clochards, vous tous qu'anime l'espoir de mieux vivre " ailleurs " et qui bougez sans cesse, allant de ville en ville, ne pensez pas que " brûler le dur " est une petite affaire : il faut savoir lire les horaires, percer l'âme et le cœur des contrôleurs, tenir en équilibre sur des boggies, pouvoir dormir d'un œil, avoir le cœur solide et les muscles souples.

" Brûl
de c



(1) Voir « DETECTIVE », depuis le n° 426.

leurs durs!

J'ai gagné le billet que j'ai serré précieusement dans mon portefeuille.

Après avoir passé deux jours à Carcassonne, nous sommes arrivés hier à Perpignan, très belle ville, gaie, avec des cafés superbes. Je note mes souvenirs dans un bar catalan, le bar *Sang et Or*. Ce soir nous coucherons dans un wagon de la Compagnie du Midi.

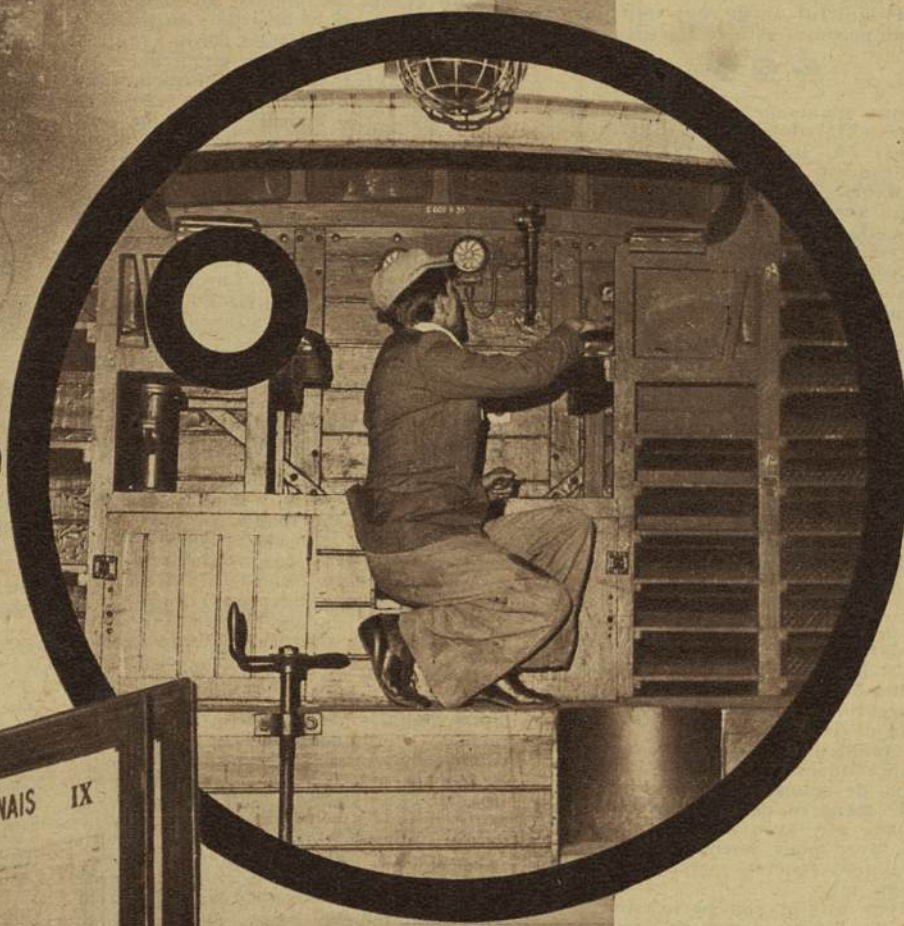
En prévision des mauvais jours, il faut économiser. Depuis notre départ de Nancy, nous n'avons couché que trois fois à l'hôtel et je trouve que c'est de l'argent dépensé inutilement.

Nous avons enfin notre roman d'amour. Il faut que je raconte cela tout au long.

De Carcassonne nous avions été à Montpellier. Le surlendemain, nous étions à Nîmes.

Une femme s'est arrêtée près de nous. Elle n'avait pas l'air effronté, c'était une gentille brunette de vingt-cinq ans, pas plus. Je voyais bien qu'elle avait envie de nous parler, mais comme elle n'osait pas faire les premières avances, je l'ai invitée à venir prendre un verre avec nous dans un bar. Elle a accepté sans façon.

On a causé. Elle nous a demandé ce que nous faisons ; elle a beaucoup ri de nos aventures, qui ne sont pas joyeuses pourtant.



Nous chantons, Paulo et moi, pendant que Louissette, assise à la terrasse d'un café, devant la mer, sirote un apéritif et fume des cigarettes. Notre recette est assez bonne et dans un petit restaurant du port je commande une bouillabaisse. Je me sens heureux, je forme des projets d'avenir, mais Paulo est tout triste et ne desserre pas les dents. Qu'a-t-il donc mon copain ? Parbleu, j'y suis ! Il est amoureux de Louissette...

De Sète, nous avons été à Béziers. Dans les platanes des allées Paul-Riquet nichent des milliers de moineaux.

Le soir, Louissette refuse encore d'aller coucher dans un wagon. Il faut louer deux chambres. Nous dînons dans un petit restaurant espagnol, tous les trois. En moi-même, je pense que nous formons un ménage très moderne : Monsieur, Madame et l'ami. Tout se passe comme dans le grand monde.

Nous avons divorcé à Toulouse, après une courte halte à Carcassonne. Une femme, c'était pour nous un fardeau trop lourd, et puis Louissette avait mauvais caractère.

Dans un petit bar de la place Bachelier, où nous jouions à la belotte, elle faisait faute sur faute, mais, quand je voulais la reprendre, elle se fâchait.

— Laisse-moi, je joue aussi bien que toi. Paulo ne me dit rien, lui.

Alors, sans penser à mal, je lui dis, comme ça :

— Ce soir, tu resteras avec Paulo.

Elle a poussé des hurlements :

— Tu me méprises, criait-elle, tu me traites comme une fille de rien !

C'est ainsi. Elle était heureuse de me tromper, mais elle ne voulait voir Paulo qu'en cachette, sans mon assentiment. Comme c'est drôle, une femme !

Nous nous sommes tout de même réconciliés, mais le lendemain matin, j'ai dit à Paulo :

— Si on la laissait ?

— Moi, je veux bien, m'a répondu Paulo.

Nous sommes partis pour Agen, pendant que madame dormait encore.

Il pleuvait à Agen et il faisait froid. Nous nous sommes promenés sur le Gravier ; la Garonne, en crue, roulait des eaux écumeuses. C'est la veille de



Noël. Nous sommes pauvres, Louissette nous a coûté cher. Les vitrines des magasins resplendent ; partout de bonnes choses, des gâteaux, des oies bourrées de marrons et des dindes truffées, des flacons étincelants, des bouteilles poudreuses. Nous, nous réveillonnerons à la gare, dans un wagon. Un bout de saucisson, une miche de pain, une bouteille de vin blanc, voilà notre festin.

Dans ce wagon, nous grelottions, nous claquions des dents, car le froid nous transperçait.

Paulo, soudain, me dit :

— Si nous avons la chance de gagner à la loterie...

VII. Nouveaux malheurs à Montauban. — La prison de Beau Soleil.

Je sors de prison. C'est une bien triste histoire. Nous avons eu la mauvaise idée de nous arrêter à Montauban, ville froide et sévère. Nous chantions notre plainte dans une petite rue, quand un homme, qui nous regardait depuis un bon moment, s'approcha de nous. Je n'avais guère fait attention à lui, car il était assez mal vêtu et je le prenais pour un clochard. Il nous dit : « Suivez-moi, pas de rouspétance, je suis inspecteur de la sûreté. » C'était bien vrai, il nous a montré sa carte.

Le commissaire est arrivé et, avec lui, j'ai bien cru tout d'abord que les choses allaient s'arranger.

— Mais ce n'est pas grave, nous disait-il, ce n'est pas un crime d'être chômeur.

Mais quand je lui ai demandé si on pouvait s'en aller, il m'a répondu avec un doux sourire :

— Pas tout de suite, nous verrons plus tard.

Il nous a enfermés dans le poste, où nous sommes restés deux jours et deux nuits. Puis il nous a fait conduire au palais de justice.

Le procureur nous a inculpés de mendicité habituelle, de vagabondage et de défaut de carnet anthropométrique. Une heure après, deux flics nous emmenaient à la prison de Montauban.

Cinq ou six jours après, nous avons comparu devant le tribunal correctionnel. Le président a expédié en deux minutes notre affaire : quinze jours de prison à Paulo et moi trente jours. Je suis salé plus que lui, parce que c'est moi l'ainé. J'ai pu dire à mon copain tout bas :

— Rendez-vous à Toulouse, au petit bar de la place Bachelier.

Jusqu'au 23 janvier, ce qui m'a bien soutenu, c'est mon fameux billet de loterie. On me l'avait saisi à la fouille et il était déposé au greffe de la prison, on me le rendrait le 5 février, et le tirage de la loterie nationale avait lieu le 22 janvier.

J'en ai fait des rêves d'or ! J'étais sûr de gagner.

Alors, je me voyais, à ma sortie de Beau Soleil, salué jusqu'à terre par les gardiens qui m'appelaient monsieur. » Tout de suite une petite vengeance, je vais au commissariat et j'annonce la nouvelle à l'inspecteur qui m'a arrêté. Il en devient tout jaune de jalousie, je lui flanque une maladie de foie. Après, j'irai chercher Paulo à Toulouse, nous prendrons le dur pour Paris, sans billets, « naturellement », puisqu'on n'a pas le sou. On se fera poirer par le contrôleur qu'on n'aura pas cherché à éviter et je lui dirai :

— Non, je n'ai pas de billet, mais vise celui-là, mon vieux, il vaut un million !

(à suivre)

Jacques ROBERTI.

Copyright by « Détective » and Jacques Roberti. Reproduction même partielle interdite.

Reportage photographique « Détective ». Marcel CARRIERE.

CRIMES D'AUTREFOIS

LES PRISONNIERS DE LA BASTILLE

RICHELIEU fonda l'Académie française, renforça militairement la France, fut le protecteur des artistes et des poètes. Mais il est un titre qu'on n'a pas l'habitude de voir accolé au nom de ce premier ministre : c'est celui de « Grand geôlier de France » (1).
Sous son administration, la Bastille fit un pas immense comme prison d'Etat, et, depuis, elle avança toujours dans l'abus et l'injustice.

De 1648 à 1653, allait souffler en France un vent de révolte. Ce fut l'époque héroïque et pittoresque de la Fronde. Comme l'a dit le poète :

*Un vent de Fronde,
S'est levé ce matin ;
Je crois qu'il grande
Contre le Mazarin.*

Le Parlement prit nettement position contre le cardinal Mazarin, appuyé en cela par le peuple entier, et une grande partie de la Cour, lasse des abus de « l'Italien ».

Une fois de plus, ce mécontentement se traduisit par la prise de la Bastille, qui fut enlevée en 1649.

Si nous parlons ici de ce siège, c'est que la raison principale en fut la publication par le Parlement du fameux article sur la *Sécurité publique*, qui n'est autre que notre loi actuelle sur la liberté individuelle.

Le texte, conservé aux Archives nationales, est presque le même que celui qui, aujourd'hui, mal appliqué et en contradiction avec les règles ordinaires de police, donne lieu aux abus que « Détective » a si souvent signalés.

Le voici :

« Aucun des sujets du roi, de quelque qualité et condition qu'il soit, ne pourra être détenu prisonnier *passé vingt-quatre heures* sans être interrogé suivant les ordonnances, et rendu à son juge naturel, à peine d'en répondre en leurs propres et privés noms, par les geôliers, capitaines et tous autres qui les détiendront. »

(1) Voir « DÉTECTIVE », n° 428.

Après cet essai d'évasion vers une constitution plus libre, vint le règne de Louis XIV qui fut un de ceux qui fournirent le plus de prisonniers à la Bastille.



Au cours d'une de ces fêtes fameuses que Louis XIV donnait au Château de Versailles, on lui présenta un jeune poète, François Seldon. Le roi lui demanda d'écrire quelques vers spirituels contre ses professeurs. Le jeune homme s'exécuta. Les maîtres prirent ombrage de ces railleries rimées et, huit jours après, firent signer à Louis XIV l'ordre d'emprisonnement de François Seldon.

Quelque trente ans plus tard, le poète fut libéré. A ce propos, il est bon de connaître les conditions dans lesquelles les portes de la Bastille s'ouvraient devant les captifs, et les attestations qu'on leur faisait signer.

Après que François Seldon fut sorti de son cachot, il fut amené devant le gouverneur qui lui dicta :

« Sire, la clémence infinie de votre majesté a bien voulu pardonner à moi, pécheur et coupable, tous mes crimes envers elle ; ces crimes je les reconnais, je les déteste et j'en demande humblement pardon à votre majesté. »

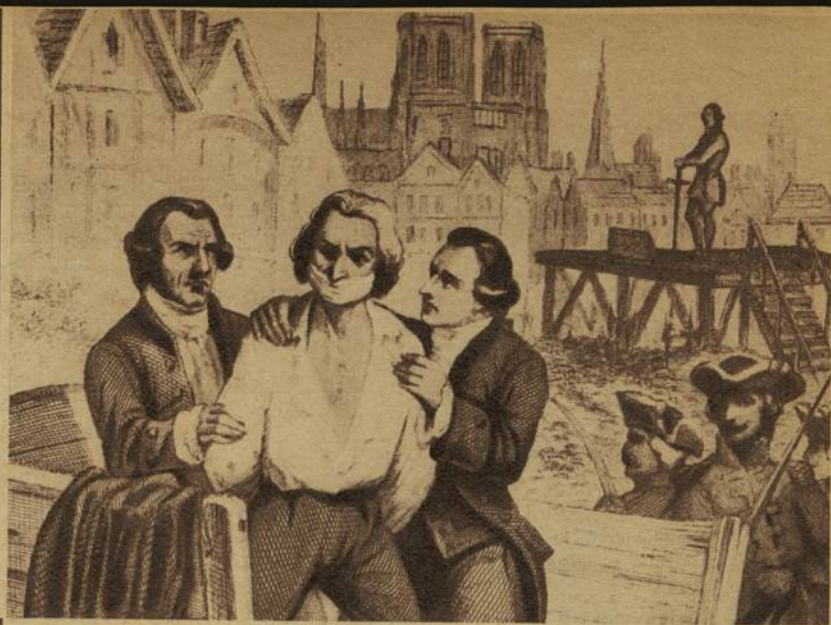
Puis,
« Je soussigné, détenu par les ordres du roi dans son château de la Bastille, reconnais librement et avec plaisir les bons soins dont j'ai été l'objet de la part de messieurs les officiers supérieurs et employés de la maison... »

Et le malheureux signa, se rappelant les trente années de faim, de froid, de vexations, de coups, de terreurs, de tortures, de menaces dans les cachots humides sans air, avec pour compagnons, les rats, avec pour horizon les doubles grilles d'une fenêtre perchée à huit mètres du sol.

L'horreur atteint son paroxysme à la Bastille avec Corbé, neveu du gouverneur Saint-Mars, qui, en sous-œuvre et sans autorité, fit endurer aux prisonniers les plus affreuses tortures.

Dans une des tours, gémissait depuis de longues années un malheureux malade. L'humidité des cachots dans lesquels on l'avait jeté avait couvert son corps de gerçures et de plaies. Ses cris continuels, ses plaintes horribles portaient le trouble et la tristesse jusque dans les autres geôles.

C'était Cardel de Rouen, ce ministre qui fut séparé de ses amis, accablé de coups, privé de nourriture parce qu'il



Lally-Tollendal, baillonné, enchaîné, fut exécuté en place de Grève.

n'avait pas voulu abjurer. Il languissait sur un grabat, abandonné du médecin et de l'aumônier de la Bastille ; du premier, parce que son corps était perdu sans ressources, du second parce qu'on avait renoncé à sauver selon la foi catholique, cette âme opiniâtre dans sa croyance. Cette ombre, ce cadavre vivant ne pouvant demeurer seul, on lui avait donné pour garde un prisonnier invalide nommé Fontaine.

A voir toutes ces plaies purulentes, à entendre ces cris déchirants, qui eût pu croire que le malheureux étendu sur la paille putréfiée du lit, faisait encore envie à Corbé ? C'est que Cardel possédait une timbale et un couvert d'argent que se disputaient et le lieutenant et Ru, le porte-clefs.

Le neveu du gouverneur attendait donc la mort du pauvre Cardel pour hériter de sa misérable argenterie. Voici comment il hâta cette mort. Il lui faisait servir par jour, pour toute nourriture, une pinte de lait sans pain ni bouillon. Fontaine, son garde, faisait chauffer un peu de lait dans la timbale d'argent et le donnait de temps en temps au moribond affamé. Après quelques mois, le major voyant que son malade ne mourait pas, voulut remplacer le lait par le *bouillon de la Bastille*, une eau de vaisselle fangeuse et noire.

Mais Ru, le porte-clefs, guettait aussi la fin de Cardel. Brute, il s'employait à tuer le protestant avec des moyens de brute. Ecorché des pieds à la tête, n'ayant plus pour toute peau que le sang et la sanie coagulés de ses plaies, le malade ne pouvait se remuer sur son lit sans être déchiré de douleurs atroces. Ses blessures se rouvraient à chaque mouvement et son linge se collait sur la chair vive ; alors le porte-clefs s'approchait du moribond — car le chirurgien de la Bastille, Rheyne, ne se donnait plus la peine de le visiter — il arrachait de dessus le corps de Cardel la chemise ruisselante de sang et le frotta brutalement avec une serpillière.

Ce fut le porte-clefs qui recueillit l'héritage.

Entre les murailles épaisses de la prison royale, allait fleurir au milieu de toutes ces horreurs, de toute cette infamie, une idylle, un de ces amours comme il en naît entre malheureux, tendre et douloureux, profond et sans espoir.

Ru, le porte-clefs, se plaisait à raconter cette histoire aux prisonniers.

— Voilà, disait-il, une histoire tendre pour la Bastille. Elle chantait dans la deuxième tour du Puits et lui dans la calotte de la même tour, des psaumes comme ceux que vous chantez. Il entendit les sons monter, et, à tout hasard, lança par ses grilles une ficelle au bout de laquelle pendait un papier : le vent fit baloter ce papier qui attira l'attention de la jeune femme... Elle attrapa la ficelle avec son balai et lut la lettre...
— Après, après ? firent les prisonniers.
— Eh bien ! Elle répondit.

« Mais ils ne purent pas longtemps continuer leur correspondance. En se promenant dans le jardin le directeur s'aperçut du manège. On saisit la correspondance de la jeune femme. L'homme fut transporté à Guise.

Les prisonniers demandèrent les noms.
— Elle s'appelait *deuxième du Puits*, parbleu... et lui *calotte du Puits*, répondit Ru.

Car c'est du nom de leur cachot qu'on appelait les prisonniers, à la Bastille. C'était leur matricule.

Le masque de fer

Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, ramena un jour des îles Sainte-Marguerite un prisonnier à qui il fit subir les supplices les plus barbares. C'était le fameux masque de fer, une des figures les plus énigmatiques de l'histoire.

Le marquis de Poran, gentilhomme normand, embastillé pendant quarante ans, était enfermé dans le cachot situé au-dessus de celui du mystérieux personnage. Dans une lettre qu'on a conservé, il en parle ainsi :

« Cet homme a la face couverte d'un

masque noir ; il ne peut parler à personne sous peine de mort ; on le sert avec respect mais on épie tous les progrès de son agonie. C'est un grand personnage condamné par le roi et dont on ne saura jamais le nom, car moi qui suis le doyen de la Bastille, je n'ai rien pu découvrir de cet homme.

« Quand j'étais enfermé dans la calotte de la Bertaudière, ce prisonnier était au-dessous de moi. Je l'entendis plusieurs fois soupirer et gémir ; mais on me surveillait avec autant de soins qu'on le veillait lui-même. Le major me dit même un jour :

« — Si vous aviez jamais communication avec ce prisonnier, le jour même où vous serez découvert, vous mourrez ! »

« Le malheureux a dû mourir vers le 19 novembre 1703, car j'ai entendu des bruits affreux dans sa chambre. On a scié quelque chose et cloué des planches. « Il jouait souvent de la guitare. »

Le mystère persiste encore. Les uns ont prétendu que c'était un fils d'Anne d'Autriche, les autres, le duc de Beaufort. Et afin que le secret fût bien gardé, le gouverneur Saint-Mars le fit décapiter avant de l'enterrer.

Vint la Régence. Les principaux prisonniers à cette époque furent des prisonniers politiques.

La plus honteuse débauche régnait à la Cour. Voltaire, avec son esprit subtil et sa verve caustique, dénonça dans de nombreuses épigrammes les excès du despotisme et... la grossesse équivoque de la duchesse de Berry.

Conséquence directe de ces accusations envers, le 17 mai 1717, un ordre du régent le fit enfermer à la Bastille. Il en sortit en avril 1718.

Le 6 mai 1766, un arrêt du Parlement condamnait à mort le comte de Lally-Tollendal, convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi et de la compagnie des Indes où il fit campagne.

Et pourtant, le 1^{er} novembre 1762, Lally-Tollendal, sûr de lui, s'était constitué prisonnier à la Bastille. Il avait cru en la Justice. Il fut exécuté en place de Grève. Arrivé sur l'échafaud, face à la foule, qui le plaignait mais n'osait le montrer, il voulut parler. On le baillonna. Son fils qui venait de province pour le soutenir à ses derniers moments ne put fendre les rangs serrés du peuple accouru assister à l'agonie d'un homme.

Sous le règne de Louis XVI, la Bastille resta comme un moyen passé en usage dans les mœurs du gouvernement.

De nombreux changements furent effectués.

On installa à la place du vieux bastion terne et gris, un vaste jardin rempli de fleurs, d'arbres fruitiers et de jets d'eau que les curieux étaient admis à visiter le jour de la Fête-Dieu. Mais ce jardin ne servait qu'aux promenades du gouverneur.

Au corps de garde on afficha des consignes dont voici quelques articles.

ART. III. — Les bas-officiers doivent s'appliquer à connaître la figure et le nom de tous les domestiques et autres personnes qui entrent et sortent journellement du château.

ART. IV. — La sentinelle ne doit pas perdre de vue les prisonniers qui se promènent dans la cour. Il faut qu'elle ait une attention continuelle à remarquer s'ils jettent ou laissent tomber papier, billet, paquet ou autres choses quelconques ; elle empêchera qu'ils n'écrivent sur les murailles.

Peu avant la Révolution, était enfermé à la Bastille un abbé coupable d'écrits subversifs, l'abbé Cardonne.

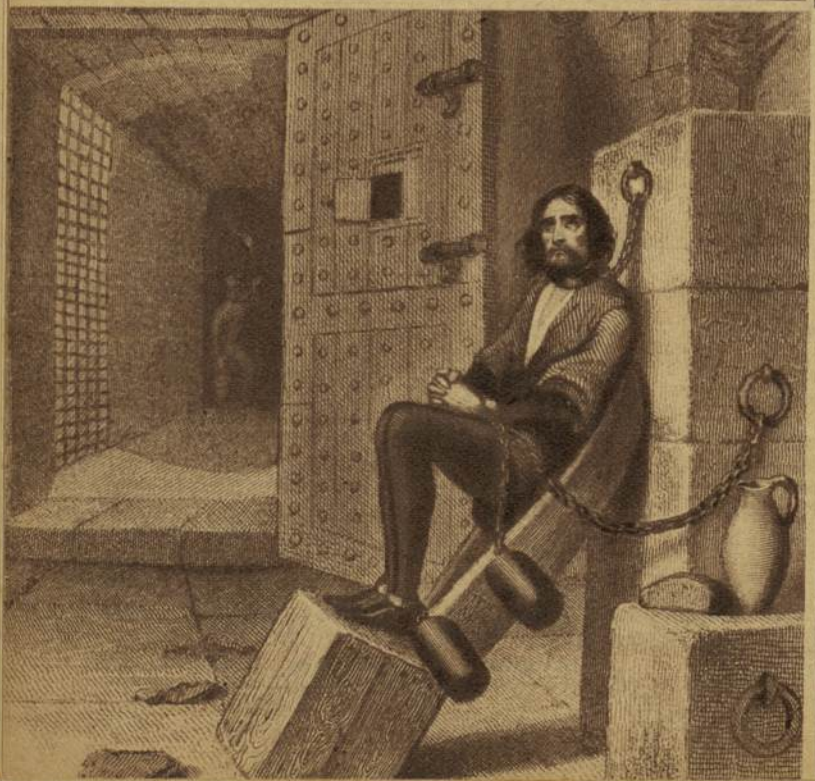
Le frater du château entre un matin dans son cachot. En voyant cette figure nouvelle :

— Qui êtes-vous ? lui dit-il.
— Je suis le barbier de la Bastille.
— Il y a longtemps que vous auriez dû l'avoir rasé, répond l'abbé.

Le 14 juillet 1789, la Bastille allait être rasée de belle manière.

Marcel CARRIERE.

Sans air, sans lumière, avec les rats pour compagnons, rivé au mur, le prisonnier, au fond de son cachot, ne peut qu'espérer la folie ou la mort



UNIC SPORT

STYLO IDÉAL POUR
LE GOUSSET DE MONSIEUR
LE SAC DE MADAME

SES AVANTAGES
FERMÉ : TAILLE RÉDUITE
OUVERT : TAILLE DOUBLE

CAPACITÉ D'ENCRE
DOUBLE DE LA NORMALE

ETANCHÉITÉ
ABSOLUE

PEUT ÊTRE PORTÉ
DANS N'IMPORTE
QUELLE POSITION

EN VENTE
PARTOUT

60 Frs

Gros : ETS UNIC
160, QUAI DE
JEMMAPES - PARIS

UNIC SPORT

OUVERT GRANDEUR
NATUREL
Elegant

FERMÉ GRANDEUR
NATUREL
Pratique

TONIQUE - RECONSTITUANT

BYRRON

VIN NATUREL

NARCISSÉ BLEU

COLOGNE
LOTION
EXTRAIT
POUDRE
ROUGE-LEVRES

MURY

ACCORDÉONS — Instruments de musique



Meinel & Herold
Fr. 789

Vente directe
du fabricant
aux particuliers
— franco de douane —
Plus de
1 million de clients.
Demandez de suite
notre catalogue français
gratuit

MEINEL et HEROLD, Markhausen 509 (Tch.-Slov)

Affranchir lettres 1.50, cartes post. 0.90

CONCOURS

5000 jolies Bicyclettes
seront distribuées

Gratis sans frais

Komme ou Dame



Ce concours est institué dans un but de vaste propagande et pour faire apprécier la qualité de notre Marque. La remise de ces cadeaux aura lieu gratuitement parmi les lecteurs recevant le document ci-dessous.



Rien à payer ni aucune obligation d'achat pour participer à ce concours.

Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse au CONCOURS de la MANUFACTURE, Rayon 156, 7^{me} M^olebrache, Paris

500 fr. le mille, adresses à copier pour enveloppes, travail assuré toute l'année. Manufacture Vulcan, 2, LYON

VOUS EN AVEZ BESOIN

Avoir un "CHRONO" n'est pas un luxe, mais une nécessité.

Grâce à notre service d'études et à notre vente directe, il vous est dès maintenant possible d'avoir le chronographe simplifié ALTA donnant l'heure au 1/5^e, les vitesses et les rendements.

Formé d'un élégant boîtier chromé, à verre incassable, préservant efficacement un mouvement sûr et robuste, il est vendu pendant un temps limité, muni de son Bulletin de Garantie de 5 ANS, numéroté et enregistré aux prix exceptionnels

Modèle de poche **32^F**

Modèle bracelet 49 fr.

Envoi contre remboursement

D. ALTA 120, rue de Rivoli Métro Châtelet PARIS

Pour la Publicité dans "D. TECTIVE" S'adresser à G. BALLY 50, rue de Châteaudun, Paris-9^e — Tri. 81-12

FORCE SANTÉ VIGUEUR

Le BONHEUR et la JOIE au FOYER



par la SANTÉ.

L'ÉLECTRICITÉ

L'Institut Moderne du Dr. M.A. Grand à Bruxelles vient d'éditer un traité d'Electrothérapie destiné à être envoyé gratuitement à tous les malades qui en feront la demande. Ce superbe ouvrage médical en 5 parties, écrit en un langage simple et clair explique la grande popularité du traitement électrique et comment l'électricité, en agissant sur les systèmes nerveux et musculaire, rend la santé aux malades, débilités, affaiblis et déprimés.

La cause, la marche et les symptômes de chaque affection sont minutieusement décrits afin d'éclairer le malade sur la nature et la gravité de son état. Le rôle de l'électricité et la façon dont opère le courant galvanique est établi pour chaque affection et chaque cas.

L'application de la batterie galvanique se fait de préférence la nuit et le malade peut sentir le fluide bienfaisant et régénérateur s'infiltrer doucement et s'accumuler dans le système nerveux et tous les organes, activant et stimulant l'énergie nerveuse, cette force motrice de la machine humaine.

Chaque famille devrait posséder cet ouvrage pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé afin d'avoir toujours sous la main l'explication de la maladie ainsi que le remède spécifique de la guérison certaine et garantie.

C'EST GRATUIT. Hommes et femmes, célibataires et mariés, écrivez une simple carte postale à Mr le Docteur M.A. GRAND, 30, Avenue Alexandre Bertrand, BRUXELLES-FOREST, pour recevoir par retour, sous enveloppe fermée le précis d'electrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs. Affranchissement pour l'étranger : Lettres fr. 1.50 — Cartes fr. 0.90

Le traité d'electrothérapie comprend 5 chapitres :

1^{re} PARTIE : **SYSTÈME NERVEUX.**
Neurasthénie, Névroses diverses, Névralgies, Névrites, Maladies de la Moelle épinière, Paralysies.

2^{me} PARTIE : **ORGANES SEXUELS et APPAREIL URINAIRE.**
Impuissance totale ou partielle, Varicocele, Pertes séminales, Prostatite, Écoulements, Affections vénériennes et maladies des reins, de la vessie et de la prostate.

3^{me} PARTIE : **MALADIES DE LA FEMME.**
Métrite, Salpingite, Leucorrhée, Écoulements, Anémie, Faiblesse extrême, Aménorrhée et dysménorrhée.

4^{me} PARTIE : **VOIES DIGESTIVES.**
Dyspepsie, gastrite, gastralgie, dilatation, vomissements, aigreurs, constipation, entérites multiples, occlusion intestinale, maladies du foie.

5^{me} PARTIE : **SYSTÈME MUSCULAIRE ET LOCOMOTEUR.**
Myalgies, Rhumatismes divers, Goutte, Sciatique, Arthritisme, Artériosclérose, Troubles de la nutrition, Lithiases, Diminution du degré de résistance organique.

ON DEMANDE

Homme, Femme ou Jeunes Gens SANS APTITUDES SPÉCIALES Situation d'avenir

Tous les Français doivent savoir qu'ils peuvent de suite trouver une situation agréable, indépendante, rémunératrice et stable, en s'adressant aux ATELIERS D'ART CHEZ SOI (Société SADACS).

Toutes les personnes, de quelque âge ou condition qu'elles soient, à la recherche d'une situation stable et lucrative ou désirant augmenter leurs gains en travaillant pendant leurs heures de loisir, doivent, dès aujourd'hui, au moyen du « bon gratuit » ci-dessous, demander aux Ateliers d'Art Chez Soi tous les renseignements détaillés.

Par suite des nouvelles lois de contingentement, les commandes affluent de toutes parts vers les artisans français.

Les Ateliers d'Art Chez Soi, puissant groupement d'artisans, grâce à un service de vente unique au monde, ayant des débouchés illimités dans les grands magasins, dans la clientèle particulière, reçoivent plus de commandes qu'ils n'en peuvent satisfaire.

C'est pourquoi la Société SADACS recherche de nouveaux adhérents à qui elle enseignera les arts appliqués et dont elle fera des artisans consommés possédant tous les secrets de décorations, les procédés et les techniques les plus modernes.

Nul besoin d'aptitudes particulières, la Société vous enseignera ses méthodes avec facilité. Le temps de formation est d'ailleurs très court, et dès le début déjà, la Société écoule la production de ses nouveaux adhérents. Que vous habitiez Paris ou un village de la plus lointaine province, la SADACS se chargera de votre formation et de la vente de votre production. Le matériel et l'outillage (en cinq coffrets complets) sont fournis GRATUITEMENT aux nouveaux adhérents.

Travailler chez soi, dans l'indépendance. Avoir, à portée de la main, un service de vente ami, qui toujours défend les intérêts de ses adhérents et dispose de débouchés importants !

N'EST-CE PAS LE RÊVE DE TOUS ?
C'est ce que vous offrent les ATELIERS D'ART CHEZ SOI aujourd'hui.

Lisez leur brochure gratuite.



Mlle S... A... du Havre, était deuxième aide-comptable à 700 francs. Elle en gagne maintenant 1.500 en travaillant chez elle pour les Ateliers d'Art chez Soi.

BON A DÉCOUPER OU A RECOPIER ET A ADRESSER A LA Société SADACS (Cours 91) — 25, rue d'Astorg — PARIS-8^e

Veillez m'envoyer gratuitement, sans engagement de ma part, votre plaquette illustrée : Les Travaux d'Art Chez Soi, ainsi que tous les renseignements sur l'offre spéciale de matériel gratuit que vous faites. (Inclus 1 fr. 50 en timbres-poste pour l'affranchissement.)

Nom _____
Adresse _____

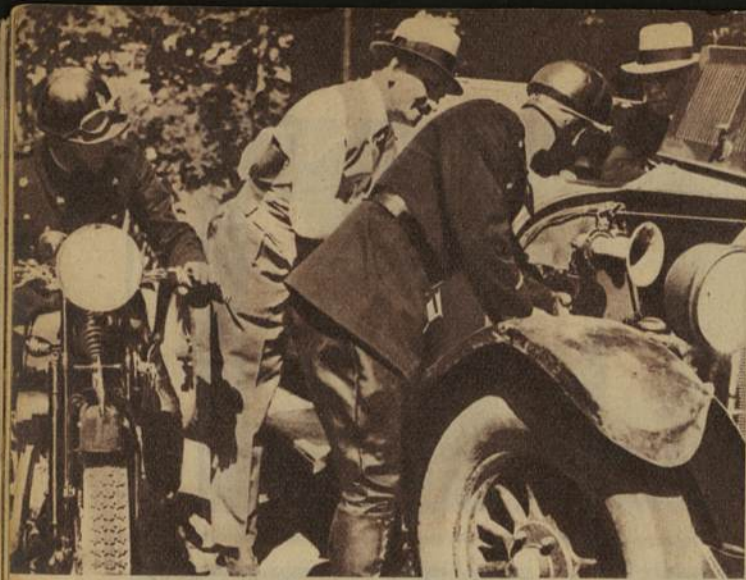
LA JUSTICE

GRANDS PROCÈS

LE DRAME DU CHATEAU



Mme Jean Moyon, femme du préfet de l'Aube fut gravement blessée par son ancien ami Replat.



Le commissaire Gabrielli, qui vient de se tuer en auto, examinant la brigade motorisée des agents de Seine-et-Oise. Un an de prison avec sursis à Nordin, directeur d'une caisse d'assurances sociales, auteur de détournements.



CHRONIQUE DU CHATIMENT

La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Joseph Lanzaris, condamné à mort le 31 octobre dernier par la Cour d'assises du Calvados pour avoir tué sa femme de dix-sept coups de couteau.

Une bande de fabricants de faux chèques a comparu devant le jury de la Seine : 10 ans de travaux forcés à Roger Brun, cinq ans de prison à Otto Kyler, sans préjudice de la relégation pour tous deux. 2 ans de prison à Lebrazidec.

Pas de « pont » au Palais de Justice, ni de « trêve des confiseurs ». Le samedi 2 janvier, on devait juger Henri Houdoux, terrifiant ivrogne, repris de justice, qui, le 22 septembre dernier, avait sans autre raison que « le simple plaisir du geste », tué Mme Boyer, sa voisine, cité Jeanne-d'Arc, d'un coup de couteau.

Les jurés n'ont pas eu à connaître de l'affaire : le meurtrier est mort de sa belle mort, à la Santé.

Condamnés par le tribunal correctionnel de Dieppe à des peines d'amende, quatorze débitants de Dieppe, qui détenaient des appareils automatiques de jeu par lesquels, contre une pièce de un franc, on obtenait des paquets de bonbons ou des jetons donnant droit à des lots, avaient interjeté appel du jugement. La cour de Rouen a acquitté les prévenus. Mais la Cour de cassation va probablement être saisie de cette intéressante espèce.

Curieux arrêt que celui de la Chambre des mises de la Cour de Paris, qui a accordé la mise en liberté de trois Hongrois, arrêtés à la gare de l'Est avec une valise à double fond, chargée de 400.000 francs en pièces d'or, qu'ils tentaient d'exporter. Le même jour, le Parquet de Saint-Julien-en-Genevois refusait la même faveur aux frères Goldstein, arrêtés à la frontière de Perly, au moment où ils essayaient de la franchir avec leur automobile, bourrée de 500.000 francs d'or.

Léon Nordin, directeur de la succursale sud de la Caisse interdépartementale des Assurances sociales, qui avait détourné 107.000 francs, a été condamné par la Cour d'assises de la Seine à un an de prison avec sursis. Ne pourrait-on pas mieux surveiller des fonds particulièrement dignes de respect ?

sacra très dignement à l'accomplissement de ses devoirs familiaux.

Mais lui, l'infirme amoureux, il n'oubliait pas. Et il écrivait des lettres brûlantes, où perçait quelquefois une lointaine menace.

Alors, Mme Moyon prit une résolution courageuse : elle se confessa à son mari et lui demanda de l'autoriser à faire une démarche qui couperait court définitivement à cette pénible histoire. Elle aurait avec Replat une entrevue ; elle lui ferait comprendre que tout était fini...

M. Moyon accepta de laisser partir sa femme : la recontre devait avoir lieu au château de Sallonges, propriété du docteur Boyer, ami commun des Moyon et du dentiste.

Une fois par semaine, Replat venait à Marcigny, où il avait un cabinet dentaire. Le docteur et Mme Boyer étaient persuadés qu'ils pouvaient ainsi faciliter un entretien utile.

Mais le docteur ayant été appelé d'urgence auprès d'un malade, Mme Boyer était seule avec son amie lorsque, vers quatre heures, se présenta le dentiste. Elle assista à la rencontre.

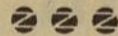
Très vite, l'« explication » prit un tour inquiétant. Le premier geste de Replat fut de sortir de sa poche un revolver et de le poser sur la table. Vainement, la maîtresse de maison le supplia de se calmer et de lui remettre l'arme. Il la replaça dans sa poche.

Mme Moyon ne pouvait encore croire à la réalité immédiate du danger. Elle dit, très simplement, avec une intense émotion, à l'homme qui la poursuivait depuis si longtemps qu'il ne devait plus troubler sa vie, qu'elle devait se consacrer à son fils, âgé de quinze ans, à son mari qui avait été si bon pour elle.

En une phrase, il posa l'ultimatum : « ...Ou vous unirez votre existence à la mienne, ou nous disparaîtrons tous les deux ! »

Et, pour préciser ses intentions, il sortit à nouveau le revolver. Mme Moyon se jeta à son cou, le suppliant de ne pas commettre le crime. Mais il la serra fortement contre lui et, lâchement, tira sur elle, à bout touchant, deux balles.

Une troisième pour lui, qui frôla le poumon. Il avala une fiole d'aconit. Mme Boyer avait assisté, impuissante, à cette scène d'horreur.



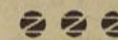
Un homme domine ce drame d'une haute morale rare : le mari. Il se montra, on l'a vu, admirable de compréhension et de bonté.

Lorsqu'au lendemain du drame, il fut entendu par le juge d'instruction de Charolles, M. Jean Moyon tint à dissiper ce qu'une connaissance superficielle de l'affaire pouvait faire admettre comme une équivoque pénible.

« ...Ma femme m'a demandé à partir pour Marcigny afin d'avoir un entretien qui devait apaiser le conflit. Je l'y ai presque encouragé : je pensais que ce serait le moyen le plus sûr d'amener Replat à cesser les menaces de mort odieuses dont il nous harcelait par lettres, l'une et l'autre, depuis près de deux ans... »

Mme Moyon, qui connaissait la violence du dentiste, était allée avec courage, elle aussi, au devant du péril.

Que nous sommes loin de l'aventure quotidienne signalée dans la rubrique des faits-divers.



A l'hôpital de Paray-le-Monial, quand il put être interrogé, Ernest Replat exprima des regrets.

Complètement démoralisé, il répétait sans cesse aux infirmiers : « Je suis un malheureux, j'ai causé un scandale épouvantable. J'en demande pardon à tous, et surtout à Mme Moyon. »

L'enquête établit que le dentiste était dans un état de nervosité accrue depuis que Mme Moyon était allée habiter Troyes.

On lui avait connu quelques aventures, notamment avec une entraîneuse d'une boîte de nuit, à Lyon. Mais sa passion pour Mme Moyon persistait, frémissante : il était allé dans l'Aube la relancer vainement.

Que décideront les jurés de Saône-et-Loire, au solide bon sens ?

Ernest Replat les redouterait-il, au point de vouloir retarder l'heure de comparaître devant eux ?

L'affaire allait être jugée ces jours-ci. Mais un pourvoi en cassation a été formé par l'accusé, et il faudra attendre trois mois pour que la cour d'assises donne son épilogue à cette pathétique histoire d'amour.

Jean MORIERES.

DE SALLONGES

À sa session de janvier, la cour d'assises de Saône-et-Loire devait connaître d'un procès qui, dans cette calme région de Bourgogne, était appelé à un extrême retentissement. Heureux coin de France où la chronique du « grand criminel » demeure le plus souvent en état de chômage !

C'est que le drame qui se déroula le 9 septembre 1936 dans le château de Sallonges, à Marigny, est, à plus d'un titre, par la qualité des personnes qui y furent directement ou indirectement mêlées, exceptionnel. Un drame passionnel, tout chargé de mystère douloureux, des secrets replis du cœur humain que seuls contiennent, opposés à la banalité de l'aventure parisienne, les drames de la province.

Dans l'après-midi du 9 septembre, M. Ernest Replat, chirurgien-dentiste à Roanne, tira deux balles de revolver sur Mme Jean Moyon, femme du préfet de l'Aube, puis il tenta de se suicider par le double moyen de son arme et du poison. Mme Moyon fut transportée dans une clinique de Roanne et celui qui faillit être son meurtrier à l'hôpital de Paray-le-Monial. Ils ne furent, l'un et l'autre, que blessés, elle plus gravement que lui.

Le scandale du crime permit aux racontars, jusque là discrets, et aux chuchotements de s'exprimer tout haut. Car, à Roanne, on avait déjà beaucoup jéré sur l'aventure...

Ernest Replat, dont le cabinet était situé à Roanne, 4, rue d'Alsace-Lorraine, tout près de la sous-préfecture, y avait connu, il y a quelques années, M. et Mme Moyon. M. Moyon était alors sous-préfet de Roanne.

Célibataire, vivant avec sa grand-mère, Replat n'avait rien d'un Don Juan. Infirmes, boiteux, il contemplait de ses fenêtres le jardin où la sous-préfecte, femme charmante, promenait son mélancolique désœuvrement.

Ce voisinage immédiat facilita les relations : simples visites de courtoisie d'abord, invitations au bridge ; Replat devint rapidement plus exigeant... Surveillant les allées et venues de la sous-préfecture, il s'empressait de rendre visite à Mme Moyon lorsque son mari venait de sortir ou encore, par le téléphone, manifestait l'intérêt qu'il lui portait.

Un secret, à Roanne, est difficile à garder longtemps. Bientôt, dans la ville, les commérages courent de bouche en bouche. Mais un événement survint, qui contraria le développement de l'idylle : M. Moyon fut nommé préfet de la Creuse, puis, au début de 1936, de l'Aube.

De Troyes à Roanne, la distance est grande, et Mme Moyon, oubliant peu à peu l'aventure où, presque malgré elle, elle avait été mêlée, se con-

DES HOMMES

PETITES CAUSES

LES DANGERS DU SEXE FAIBLE

La lutte contre l'entôlage est, en ce moment, menée avec rigueur, à Paris. Toutes les Chambres du Tribunal correctionnel de la Seine, à l'exception de la onzième — Chambre « hors classe », réservée à la haute et véreuse financé — fournissent, chaque après-midi, un scénario, souvent comique, mais assez banal, sur ce thème que l'amour est, à beaucoup de points de vue, à commencer par celui du portefeuille, un jeu dangereux.

Ce qui donnait à l'affaire que jugeait, la semaine dernière, la quatorzième Chambre, du piquant, c'était la qualité de ses acteurs. Dans le box des détenus, cinq personnages, qui n'avaient rien de la fille, blonde, rousse ou brune, mais toujours maquillée avec la généreuse abondance d'un bâton de fard largement étalé, tandis que la sœur, à la Petite-Roquette, a le dos tourné...

Les cinq entôleuses (ou présumées telles) étaient... de bruns gaillards, tous nés de l'autre côté des Alpes et qui répondaient aux prénoms et aux noms de: Seraphino Marchini, Gino, Chelozzi, Gildo Rivalta, Umberto Pianigiani et Romolo Toniero.

Près d'eux, assis au banc des prévenus libres, un hôtelier, leur compatriote, accusé d'être leur complice.

La bande des Italiens exerça ses ravages dans le quartier qui s'étend de la gare de l'Est au boulevard de Strasbourg et au faubourg Saint-Martin. Elle recrutait ses victimes dans les édicules municipaux auxquels reste attaché le nom d'un empereur romain.

Après une première prise de contact, l'échange courtois de salutations d'usage, le client était invité à venir à l'hôtel; toujours le même, boulevard de Strasbourg. Et c'était là, précisément l'un des griefs retenus contre l'hôtelier, ce choix exclusif d'une demeure qui semblait à la police trop hospitalière pour ne pas révéler la complaisance du patron, proche de la complaisance.

Un hôtel sympathisant aux « entretiens » assez spéciaux qui s'y tenaient! Deux chambres, toujours les mêmes, le n° 1 et le n° 7, étaient mises à la disposition de ces messieurs.

Dans les chambres, réservées en permanence au « sexe faible », le mobilier était sommaire, mais suffisant: un divan et un lit, une gravure légère.

Lorsque l'entretien était terminé et que le client redescendait, il était accueilli à la porte par un inspecteur:

— N'avez-vous pas été volé?
L'individu interpellé avait un mouvement de surprise; il ouvrait son portefeuille et constatait alors la disparition d'un billet de 50 ou de 100 francs, quelquefois un peu plus. Mais il hésitait, on le comprend, à porter plainte.

Spéculant sur cette hésitation, la bande des Italiens connut des soirées fructueuses.

Au bout de dix expériences, la police mit fin à ce trafic, et quatre « entôlés », ayant eu le courage de s'adresser au procureur de la République, les cinq entôleurs furent arrêtés.

Qu'il y ait eu, à leur charge, des présomptions graves, précises et concordantes, le fait était certain: les vols, toujours réalisés à la suite de la même « opération », dans le même hôtel, c'était assez pour leur demander des explications; c'était peut-être insuffisant pour déterminer une certitude.

Eux, Seraphino et ses amis, ils exprimèrent la plus véhémement indignation. Bien sûr, ils étaient allés à l'hôtel, mais était-ce un délit? A peine reconnaissaient-ils leurs « rencontres » d'une heure ou d'une demi-heure dans les témoins qui vinrent, à la barre, lever la main et prêter serment. Mais ils n'avaient avoir commis un vol.

Et comment l'auraient-ils commis? disaient-ils: une autre besogne les occupait.

A quoi le substitut Suzanne objectait que, sous le divan ou le lit, un complice avait pu se cacher et, profitant de la situation, opérer en toute tranquillité.

Mais l'hôtelier, pour se disculper à son tour, avait apporté des précisions: les lits et les divans étaient sur pieds, à dix-sept centimètres du sol. L'être le plus gringalet n'aurait pu y trouver asile.

Quant à la location de la chambre, Renucci en réglait le prix au patron, chaque soir.

Du côté des victimes, la lumière ne vint pas. Elles étaient trois.

Pour défendre les Italiens, une cohorte d'avocats, où se remarquaient maîtres Maurice Guerrier, P. Baudet, Rekassa, Lebreton et J.-L. Thaon, s'efforça, par la persuasion et l'ironie, de jeter le trouble dans l'esprit du tribunal. Mais les présomptions de culpabilité étaient impressionnantes: Marchini, Chelozzi, Rivalta et Pianigiani se partagèrent des peines d'emprisonnement allant de six à trois mois. Toniero fut acquitté.

Et l'hôtelier, que défendait M^e Henry Torrès, bénéficia, lui aussi, du doute.

Lequel des trois ?

Un curieux procès se plaidait, l'autre jour, devant la première Chambre supplémentaire du Tribunal civil de la Seine.

Une caissière-comptable assignait un ingénieur, attaché à la même maison qu'elle (une importante fabrique d'accessoires automobiles de la banlieue parisienne), en déclaration de paternité.

Elle invoquait, à l'appui de sa demande, une correspondance édifiante: l'ingénieur, qui avait été son amant, s'était reconnu, dans six lettres, le père de l'enfant qui allait venir au monde. Aveu non équivoque de paternité, preuve formelle, d'après le Code, et qui permet à la mère d'un enfant naturel de contraindre le père à remplir ses devoirs.

La cause semblait gagnée d'avance pour la caissière-comptable. Plaidée par une jeune avocate, elle avait été renvoyée en continuation à quinzaine pour la réplique de l'avocat de l'ingénieur.

Ce renvoi à quinze jours, imposé pour une banale raison (le rôle du tribunal était, ce jour-là, trop chargé), devait cependant permettre un retournement complet de la situation.

Entre temps, en effet, le procès avait été révélé à deux autres amants de la caissière.

Dès que le volume de son ventre avait pris des proportions inquiétantes, elle avait exigé de chacun de ses amants (ils étaient tous célibataires), sous la menace d'un scandale, un témoignage de paternité.

L'ingénieur fut, des trois, le plus fécond en écritures. Il écrivit six lettres: la caissière pensa que cette abondance de style était en quelque sorte le signe de la vérité, et, sans tirer à la courte paille pour savoir lequel des trois serait, non pas mangé, mais assigné, elle intenta le procès à l'ingénieur.

Informés de l'instance, les deux autres « pères » prêtèrent à leur « collègue » un concours décisif: ils firent savoir à l'ingénieur qu'ils étaient prêts à témoigner en justice de leur liaison avec la caissière.

Le tribunal ordonna une enquête: les deux témoins furent précis et formels. La caissière ne put nier. Et, dans l'impuissance où il était de désigner le vrai père, le tribunal fut obligé de dire que l'enfant, qui en avait trois, en réalité, ne devait en avoir aucun.

Et la caissière fut déboutée.

Dans le lit présidentiel

Geromini, qui se fait appeler de St-Père, est un homme au casier judiciaire assez chargé. Condamné déjà plusieurs fois pour violence à agent, port illégal de décoration, violation de domicile, c'est maintenant une histoire embrouillée de chèques sans provision qui l'amène encore une fois devant la 13^e chambre correctionnelle, présidée par M. Guillemot, le spirituel président de la deuxième section.

Malgré une lourde hérédité, son grand-père et sa grand-mère moururent en effet dans un asile d'aliénés, Geromini discute clairement, avec aisance, et ses raisonnements ne sont pas toujours le fait d'un déséquilibre, bien que les médecins, qui l'ont examiné, l'ont déclaré « partiellement irresponsable ».

Il faut mieux avouer qu'il manie l'ironie avec aisance. N'eut-il pas l'idée, pour le moins bizarre, d'aller se coucher, un soir de bringue, à Rambouillet, dans dent de la République! Ce qui lui valut une condamnation à 200 fr. d'amende pour violation de domicile. Le lit de notre premier magistrat, Monsieur le président le 24 juillet 1934.

Très habilement défendu par Maître Destrées, il s'en tire cette fois-ci, un peu moins facilement. Et, malgré ses lourds antécédents judiciaires, il n'est condamné qu'à 3 mois de prison. Ce qui est, évidemment, un minimum.



Cinq faussaires de chèques, d'anciens comptables ou employés de banques, ont comparu aux assises de la Seine.

La veuve Drion, accusée d'avoir falsifié un testament qui l'instituait légataire, a été condamnée à 3 ans de prison.



COURRIER JURIDIQUE

A. R., La Tour du Pin. — Vous pouvez déposer une plainte en vol et recel contre inconnu, mais non pour enlèvement d'enfant, puisque votre femme est partie avec sa fille.

Mme L. C., Normandie. — Le projet n'est pas encore définitivement discuté. Vous avez des chances d'y être comprise.

Pierre T., Paris (15^e). — Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons écrit à plusieurs reprises dans notre « Courrier juridique ». Attendez donc le vote de la loi d'amnistie; la Chambre et le Sénat vont en délibérer, avant la fin de ce mois, probablement. En tout cas, les peines minimales seront amnistiées.

André K. Rouvroy (Pas-de-Calais). — 1^o Chaque pays est maître chez soi. Il peut à tout moment, et sans avoir à fournir de raisons, prendre un arrêté d'expulsion contre un étranger.

2^o Le père de l'inculpé mineur, condamné à une peine d'amende, est civilement responsable.

3^o Que votre père s'adresse au consulat de Pologne à Bruxelles.

Mlle Louise B., Coutances. — Un testament peut être valablement rédigé sur une simple feuille de papier. L'usage du timbre n'est pas obligatoire. Mais l'omission de la date est une nullité absolue.

Henri B., Marseille. — La frigidité est-elle une cause de divorce? Non, à moins qu'elle ne soit une façon détournée, pour votre épouse, de se soustraire à vos exigences maritales, tout à fait légitimes. Mais comment en faire la preuve?

Mme Renée S., Lille. — Ce n'est pas une question juridique que vous nous posez là, mais un conseil de psychologue... Nous hésitons à usurper cette fonction, que nous nous déclarons très humblement incapables d'exercer. Toutefois, nous croyons pouvoir vous conseiller de patienter: dans ce domaine, la précipitation est toujours néfaste.

Robert S., Paris (20^e). — Le délit de non-représentation d'enfant est établi dans l'espèce que vous signalez: puisque le jugement de divorce vous a accordé le droit de voir votre enfant deux dimanches par mois, votre femme, par son refus de vous le laisser voir, doit être poursuivie et condamnée.



Au 101, de l'Avenue de Quercy, à Villefranche-de-Rouergue, dans une modeste maison...



...deux septuagénaires, les époux Dintilhac, avaient été assommés, dans la nuit du dix-sept novembre.



Le coffre-fort des usines Ferbeyre, à Lamagistère, avait lui aussi disparu mystérieusement.



La femme du notaire de St-Antonin, Mme Dutemps fut ligotée par les bandits avec des draps en lanières.

naissance des lieux et des habitudes de leurs victimes, qu'il faut que quelqu'un ait passé avant eux pour étudier tout cela.

Du reste, un des indicateurs présumés de la bande est déjà sous les verrous à Digne. C'est un certain Marcel-Léopold-Louis Cérés, originaire de Montbazan (Aveyron), qui eut en un temps un pied-à-terre à Montauban, et que l'on soupçonna même, un jour, d'avoir joué un rôle dans la tentative de cambriolage de coffre-fort des Etablissements Mercier, qui eut lieu le 1^{er} octobre 1935.

Le coup étudié, on passe à l'exécution. Premier temps : Quelques heures avant l'expédition, on vole une voiture, de préférence une Peugeot, ce qui semblerait indiquer que ce ou les mécaniciens de la bande connaissent bien cette voiture, une seule fois, on vole une Citroën. Puis, la bande « chargée », on court vers le champ des exploits et, sitôt arrivé — sauf à Saint-Antonin — on exécute les ordres reçus à la lettre... respectueux, semble indiquer l'évolution des affaires, d'une seule consigne : « Ne tuer personne !... mettre simplement dans l'impossibilité de donner l'alarme ! »

... Puis, le butin enlevé, ou le coup raté, c'est la fuite éperdue... vers Toulouse ou, plus exactement, vers la banlieue de Toulouse, car la première affaire, celle de Montauban, a démontré qu'il pouvait être imprudent de rentrer trop rapidement au bercail...

... Et, le lendemain ou le surlendemain, au matin, la voiture ayant servi aux malandrins, est retrouvée abandonnée dans une rue de Toulouse...

Des malandrins, aucune trace, ou plutôt, si, des traces que l'on retrouve dans les bulletins de recherches et qui ont permis d'identifier, sinon toute la bande, du moins une bonne partie de la bande, notamment un certain Gabriel Amadieu, né à Decazeville le 14 septembre 1908, et qui a été reconnu par les victimes de Villefranche et de Saint-Antonin, et un individu qui aurait nom Georges Abbé ; sans compter un « anonyme », du moins pour le moment, que l'on croit avoir participé au coup de Rodez et qui est actuellement sous les verrous.

La gendarmerie, la police mobile fouillent tous les coins et recoins de la région, se rattachant aux moindres indices.

Au 101 de l'avenue de Quercy, à Villefranche-de-Rouergue, habitent les époux Dintilhac, deux septuagénaires qui jouissent de la considération et de l'estime générales.

Le 17 novembre, vers 20 heures, les deux vieillards s'apprêtaient à gagner leur lit, lorsqu'on frappa à leur porte. Sans défiance, M. Dintilhac va ouvrir, mais, à peine a-t-il entrebâillé la porte qu'il est brutalement poussé à l'intérieur par trois jeunes hommes vêtus de paletots de cuir, brandissant chacun un revolver. Le dernier entré referma soigneusement la porte vitrée — qui, depuis la tombée de la nuit, a reçu son volet.

— Surtout pas un cri, nous venons pour ton pognon, dit l'un des inconnus s'adressant à M. Dintilhac qui, instinctivement, s'est réfugié près de son épouse tremblante de peur.

M. Dintilhac ne voulant pas répondre aux questions qu'on lui pose, coups de poing américain, coups de pince-monseigneur, coups de crosse de revolver tombent sur son crâne et redoublent de violence quand il fait mine de saisir une bouteille pour riposter...

Le septuagénaire, sous l'empire de la douleur, donne son portefeuille, il contient quelques billets de mille ; il prétend ne pas avoir autre chose. Deux des bandits l'obligent à monter au premier étage qu'ils fouillent sans succès... De dépit, ils assomment complètement le vieillard, le ligotent avec des serviettes prises dans une armoire, le bâillonnent. Puis, redescendant :

— Nous ne trouvons pas le coffre, déclarent-ils au troisième homme demeuré près de Mme Dintilhac.

— Le coffre est là-haut, je suis bien renseigné, affirme celui-ci, qui paraît être le chef de l'expédition et que l'on a identifié comme étant Amadieu.

En un tour de main, Mme Dintilhac, plus morte que vive, fut bâillonnée, ficelée et brutalement jetée à terre...

Les trois hommes remontent au premier et bientôt redescendent chargés du coffre-fort tant convoité, petite cassette d'acier, pesant 80 kilos environ, qui se trouvait dans un placard spécial.

Une visite des tiroirs du rez-de-chaussée leur rapporte pas mal d'argenterie ; la visite des tiroirs du premier leur avait livré les bijoux... et ils se retirent sans se soucier des vieillards qu'ils ont si rudement malmenés — les débutants de Montauban s'endurecissent.

Trois quarts d'heure après environ Mme Dintilhac, après maints efforts, ayant réussi à se dégager, donna l'alarme...

Outre l'argent liquide, titres, bijoux, argenterie, reconnaissances de dettes, le montant du vol frise le demi-million.

L'enquête révéla le passage à Villefranche-de-Rouergue, le 11 novembre au soir, de Cérés et Amadieu, accompagnés d'une femme. Ils avaient réveillé dans un hôtel de la ville et étaient repartis, comme ils étaient venus, en auto, qui, par une bizarre coïncidence, était une 301 dont on ne se souvient malheureusement que de l'indicatif XV2...

Un échec à Rodez

A la sortie de Rodez, au pied de la côte Saint-Eloi, les époux Lamothe, débitants, possèdent une pompe à essence. Le 26 novembre, à 2 heures du matin, une voiture stoppe, encore une 301 Peugeot noire. Le chauffeur réveilla les époux Lamothe, prétextant une panne d'essence. Mme Lamothe descendit, donna l'essence demandée, on lui tendit un billet de 100 francs. Elle remonta chercher la monnaie dans son appartement, lorsqu'elle redescendit dans son débit, dont elle avait laissé la porte ouverte, elle se trouva en présence de trois hommes masqués revolver au poing.

— Allons, grouille-toi, où est le pognon ?

Mais Mme Lamothe est une maîtresse femme, sans hésiter elle se mit à crier :

— Au voleur ! A l'assassin ! Au voleur !

Son mari bougea au premier, des fenêtres s'allumèrent aux autres étages, un coup de sifflet, les trois assaillants, que l'attitude de la débitante a surpris, s'enfuirent et l'auto disparut sans que personne ait pu en relever le numéro.

LES "DÉMÉNAGEURS"

(Montauban. De notre envoyé spécial).

UNE bande insaisissable, opérant depuis trois mois dans un rayon de 100 kilomètres autour de Toulouse, sème une indicible angoisse chez tous ceux qui peuvent se croire désignés, par leur richesse ou leur apparente richesse, aux convoitises des émules toulousains des gangsters d'Amérique.

C'est, en effet, une fois de plus — le fait est établi — au cœur du quartier réservé de Toulouse, que cette bande nouvelle — formée sans doute des épaves d'autres bandes et notamment de la bande des Chiffonniers — tient son quartier général, c'est là qu'elle prépare ses expéditions ; c'est là qu'elle revient ses coups faits... ayant « planqué » son butin dans un lieu sûr, qui semble se situer entre Montauban et Toulouse.

On retrouve la marque de fabrique de cette bande — qui semble vouloir acquérir une bien triste renommée — dans six affaires s'échelonnant du 21 octobre 1936, avec la mise à sac du magasin « A l'Élegant », en plein centre de Montauban ; au 4 janvier 1937, jour de l'agression de l'étude notariale de M^e Dutemps, à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) ; en passant par l'agression des époux Dintilhac, le 17 novembre, à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) ; la tentative d'agression de Rodez (Aveyron) dont fut l'objet le 26 novembre une marchande d'essence, Mme Lamothe ; le déménagement du coffre-fort de l'usine Ferbeyre, le 22 décembre, à Lamagistère (Tarn-et-Garonne) ; et le cambriolage — miraculeusement interrompu — de l'étude de M^e Lencou, à Réalmont (Tarn).

Des coups soigneusement préparés

A la base de chacune de ces affaires on sent la présence d'un indicateur, fort bien « tuyauté » qui a étudié le coup et fixé le plan des opérations...

D'autre part, dans chacun des coups que nous avons énumérés, les exécutants ont fait preuve d'une telle con-

Rue de la République, en plein cœur de Montauban, à 100 mètres à peine de la Préfecture, M. Nicolas, tient magasin de chemiserie-bonneterie ayant enseigne : « A l'Élegant ».

Le 21 octobre, vers 3 heures du matin, un cabriolet Citroën vient stopper devant le magasin, des hommes en descendant, fracturent la porte, fracturent la caisse dont la sonnette d'alarme résonne. Les voleurs — ils sont trois — esquissent un mouvement de fuite, mais rien n'ayant bougé, ils reviennent sur le théâtre des opérations, c'est, du moins, ce qu'ont raconté des voisins, habitant le premier étage de la maison d'en face, qui, réveillés par le bruit, assistèrent, sans oser bouger, aux opérations qui durèrent une demi-heure environ.

Pendant ce temps, quelqu'un qui avait remarqué la voiture alors qu'elle circulait tous feux éteints, sur un autre point de la ville, l'a signalée à une ronde d'agents, ceux-ci la recherchent. A bicyclette, ils débouchent dans la rue de la République, à 15 mètres de la voiture, ils « sprintent », mais ils ont été vus ; les phares de la voiture donnent en plein et l'auto démarre — c'est une 14 CV six cylindres — et arrive sur eux à toute allure, ils n'ont que le temps de s'écarter... Elle passe, ils n'ont que la ressource de relever le numéro : 410 F. S.-4.

L'alerte est donnée dans toutes les gendarmeries de la région et, à 5 h. 45, la 410 F. S.-4, à toute allure, brûle la politesse aux gendarmes à Lalande, aux portes de Toulouse...

Il n'y a plus à bord que deux hommes et les ballots de marchandises — 27.000 francs de pull-overs et chemises, ça ne passe pas inaperçu — ont été déchargés en cours de route avec le troisième larron.

Quelques heures plus tard, on apprit que la voiture avait été volée dans la nuit du 17 au 18 à Agen, et on la retrouva abandonnée devant le Sélect-Hôtel, boulevard de Strasbourg, à Toulouse.

Deux membres de la bande : Gabriel Amadieu qui est en fuite, et Louis Cérés, qui est déjà sous les verrous à Digne



puer-
s qui
s'ap-
orte.
-t-il
inté-
cuis,
arma
e de
mon,
ins-
ante
ions
nce-
sur
e de
onne
; il
blli-
suc-
ard,
oire,
roi-
rme
l'on
que
re...
ntôt
rou-
orte
nier
se
s —
près
me...
con-
mi-
uer-
om-
un
ient
était
que
les
à
voui-
uf-
ne
de-
re-
re-
sissé
om-
ans
ent
ail-
ent
ver

Un mois se passa sans que la bande donnât signe de vie. Et le 23 décembre au matin, en rentrant dans son bureau, M. Gabriel Ferbeyre, directeur-proprétaire des Usines de Bonneterie, qui portent son nom et sont situées à Lamagistère, constata la disparition de son coffre-fort pesant un millier de kilos et qui, par un hasard providentiel, ne contenait ce jour-là que 10.000 francs environ.

Le 21 au soir, vers 20 heures, M. Ferbeyre et son beau-frère, qui habitent près de l'usine, étaient partis pour Agen, avec des amis, afin d'assister à une réunion politique privée. A l'usine on avait travaillé jusqu'à 10 h. 30. Un brouillard opaque — comme en connaît la vallée de la Garonne — entourait toutes choses... Les voleurs avaient donc eu la partie belle...

L'un d'eux s'introduisit dans l'usine en brisant le carreau d'une verrière donnant sur une cour qui, derrière l'usine, s'ouvre sur les champs.

Vers 23 h. 30, d'une maison voisine, on entendit le bruit de la vitre, mais l'on n'y prêta pas attention... En entrant, toutefois, le cambrioleur laissa sa signature sur un couvercle en carton : une belle empreinte de chaussure dite « marseillaise », très pointue et munie de talons plus petits que les talons courants... empreinte semblable à celles que l'on devait retrouver, par la suite, dans le jardin du notaire de Saint-Antonin.

Ayant parcouru l'usine, l'éclaircieur vint ouvrir la porte du perron à ses comparses. Directement la bande alla au coffre-fort — qui ressemblait à un secrétaire — on le débarrassa d'un lot de marchandises de prix se trouvant dessus et que l'on rangea délicatement sur le bureau. Les meubles gênants furent écartés. Le coffre fut couché sur un grand tapis brosse... et, en route, il fut facile de faire glisser le tout sur les tapis de linoléum, couvrant les parquets... Sur le perron, en basculant le coffre, on fit bien quelques éraflures, mais qu'importe !... La voiture s'était approchée au ralenti. On chargea le coffre dessus... Pour décoller l'auto, lourdement chargée, il fallut accélérer, le moteur pétarada, la belle-sœur de M. Ferbeyre — qui était couchée — entendit le bruit; il était minuit et quart, elle crut que c'était son mari qui rentrait et n'y prit pas garde... A peu près à la même heure, Mme Ferbeyre, qui ne dormait pas, remarqua une voiture — haletante — qui, tournant sur la route nationale, devant sa demeure, s'éloigna en direction de Montauban...

Quelques jours s'écoulèrent et l'on retrouva la bande à Réalmont, au cours de la nuit du Nouvel An. M^e René Lencou a attendu l'avènement de la nouvelle année chez des amis. Deux heures sonnaient quand il regagna son domicile. En arrivant à une vingtaine de mètres de chez lui, il remarqua une conduite intérieure 301, noire, en station, un homme était à bord. Il ne prêta d'abord aucune attention à la chose, mais, comme il approchait de sa maison, le klaxon de la voiture donna un signal. Au même moment, M^e Lencou entendit du bruit dans sa maison. Il réalisa en un clin d'œil ce qui se passait; s'emparant du marteau-heurtoir, il le lança à plusieurs reprises à toute volée contre la porte pour éveiller l'attention des voisins et, n'étant pas armé, prit la fuite vers la route de Castres. Dissimulé dans l'ombre, il compta cinq ombres qui, sortant précipitamment de sa demeure, montèrent dans l'auto qui démarra.

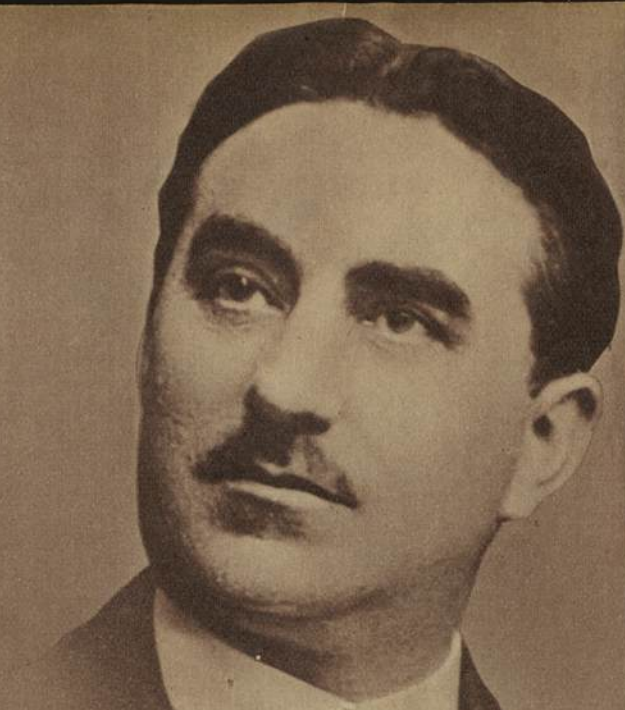
M^e Lencou se précipita pour relever le numéro : 2653 G. P., mais on le vit. La voiture s'arrêta, un homme en descendit et se précipita vers le notaire qui fut assez heureux pour pouvoir s'engouffrer dans sa maison dont la porte était demeurée ouverte... Il la claqua sur le nez de son poursuivant... Celui-ci rejoignit l'auto qui s'élança sur la route de Toulouse !...

Ayant donné l'alerte, M^e Lencou inspecta sa maison. Le coffre — haut de plus d'un mètre — était couché sur un lit de minutes, afin que le bruit soit amorti; un trou de 20 x 20 avait été pratiqué dans la première paroi et, déjà, on avait commencé à percer la seconde... Il était temps.

... Au cours de l'enquête on apprit que la voiture 2653 G.P. avait été volée à Montpellier et on la retrouva abandonnée à Toulouse, rue Constantine...

L'enlèvement mouvementé du coffre-fort de l'étude notariale de Saint-Antonin

Et nous en arrivons à l'affaire qui couronne cette respectable série d'exploits, dignes des meilleurs spécialistes américains : l'enlèvement du coffre-fort de l'étude de M^e Dutemps, notaire à Saint-Antonin.



Le cambriolage de l'étude de M^e Lencou à Réalmont, dans le Tarn, avait été miraculeusement interrompu.

Ils étaient six, tous habillés — sauf un qui faisait tâche parmi eux avec ses « charentaises » et son bérêt — sinon avec goût, du moins avec la recherche propre aux gens du « milieu ».

Arrivés à bord de deux voitures — encore des 301 Peugeot — respectivement immatriculées 2617 FS4 et 1054 XV2, leur premier soin fut de faire réparer deux pneus crevés par un garagiste du cru, M. Lestrade, qui a reconnu sur les photos qui lui ont été présentées Amadieu et Abbé comme étant parmi les voyageurs venus chez lui, comme devait également le reconnaître M. Fages, l'hôtelier chez qui ils dînèrent joyeusement et demeurèrent jusqu'aux environs de 23 h. 30... et aussi la femme du notaire, Mme Marcelle Davet-Dutemps — auteur de plusieurs romans d'amour... qui pourra, après l'aventure qu'elle a vécue, et que nous allons relater, écrire son premier roman policier.

Durant tout le repas, les six jeunes gens — qui s'exposaient ainsi aux yeux de tous, sans souci d'être reconnus — rivalisèrent d'entrain et de bonne humeur, narrant avec complaisance les performances sportives dont ils se targuaient d'être les auteurs...

C'est sur le coup de minuit, que l'attaque de la maison notariale commença. Là, comme partout, la bande était édiflée... elle savait où elle allait.

Les deux voitures, pour parer à toute éventualité, furent conduites dans l'avenue de Caylus, à proximité de la maison de M^e Dutemps, et deux hommes demeurèrent à bord.

Pendant que s'effectuait cette manœuvre, un des membres de la bande s'était introduit dans la place, par une petite porte du jardin ouvrant sur une ruelle qui longe le derrière de la maison et que l'on ne ferme jamais au verrou... Traverser le jardin, descendre au sous-sol et ouvrir la porte, qui donne sur l'avenue de Caylus, pour livrer passage aux trois autres exécutants, fut un jeu.

Sans grandes hésitations — preuve qu'il était renseigné — le quatuor se dirigea vers le cellier, au fond duquel se trouve un escalier conduisant directement à l'intérieur de la maison... et, arrivé là, il commença à « travailler » dans l'étude.

Mais quelqu'un — sur qui on ne comptait pas — trouble



Les voitures des bandits de Saint-Antonin s'étaient arrêtées à proximité de l'avenue de Caylus.



Les enquêteurs ne purent relever chez le notaire que quelques empreintes de souliers.



Un témoin, le garagiste Lestrade, a cru reconnaître les bandits qui ravagèrent la région de Toulouse.

DU JUD-OUEST

la fête, c'est la femme du notaire et sa fille, qui, occupant une chambre située sur le même palier que l'étude, furent réveillées par le bruit et se levèrent pour voir ce qui se passait, croyant que M^e Dutemps, qui loge à l'étage supérieur, s'étant trouvé indisposé était descendu pour chercher quelque chose.

A peine la porte de leur chambre fut-elle ouverte, que les deux femmes se trouvèrent en présence de trois individus, revolver au poing :

— Vos gu... vous autres, leur intima l'un des énergumènes, tandis qu'un autre s'adressant à Mme Dutemps lui dit :

— Tiens, vous n'êtes donc plus à Toulouse avec votre fils ?

Au moins un de ces individus connaissait donc cette dame, sa question le prouve... mais, sans insister sur ce point, il continua la conversation :

- Où est le vieux ?
- Il n'est pas là !
- Où est l'argent ?
- Je n'en sais rien !
- Les clefs du coffre ?
- Je ne sais pas !

A ce moment un bruit de pas retentit à l'étage supérieur. M^e Dutemps, réveillé par une rumeur insolite, voulait en connaître la cause.

— Descendez-le, vous autres, ordonna celui qui paraît être Amadieu, et qui jouait une fois de plus le rôle de chef... gardant les femmes en respect sous la menace de son revolver.

Dissimulés dans l'ombre de l'escalier, les autres guetèrent le notaire. A peine fut-il au pied de l'escalier que trois crosses de revolver tombèrent sur son crâne. Le pauvre homme s'abattit à terre, la tête ensanglantée... et aussitôt un tapis lui recouvrit la tête.

Revenant aux femmes, les bandits déchirant les draps de leur lit en bandelettes, les ficelèrent proprement et leur enfoncèrent chemises et pantalons de soie dans la bouche

pour les empêcher de crier, puis, les abandonnant à leur triste sort, ils fouillèrent la maison de fond en comble, raflant bijoux, argenterie, enlevant 72.000 frs en billets de banque d'un secrétaire, qui se trouvait dans la chambre de M^e Dutemps, puis ils sortirent le coffre-fort, pesant 600 kilos ; de l'étude par le perron donnant sur le jardin, ils le descendirent au sous-sol et, l'ayant chargé, sur l'une des voitures, ils prirent la fuite vers Montauban et Toulouse ! Le montant du cambriolage s'élevait à 150.000 frs.

Une des voitures ne devait pas aller bien loin, la 1054 XV2, que l'on trouva abandonnée — sur eric — devant le château de la Clare — de triste mémoire. Les bandits avaient changé une roue, dont le pneu avait éclaté, avec la roue de secours de l'autre voiture... et n'avaient pas, pour une raison que l'on ignore, poursuivi plus avant, l'opération...

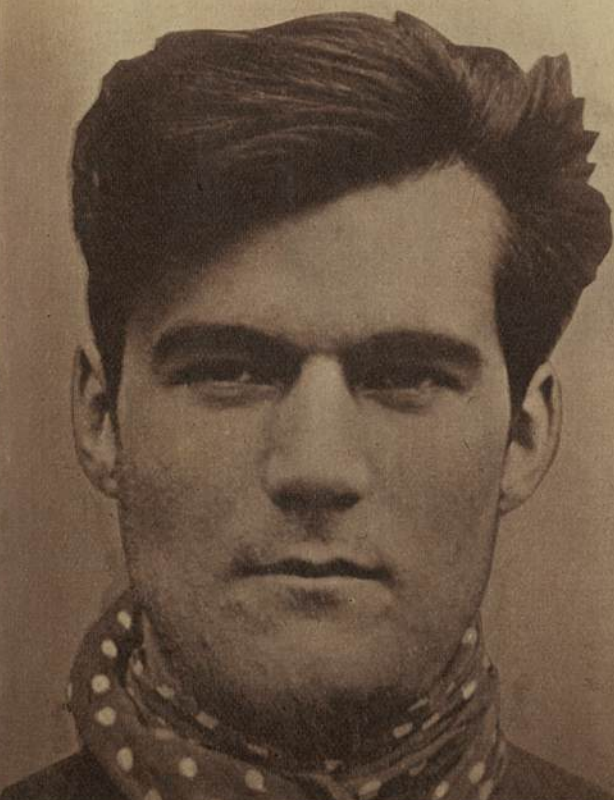
Peut-être seraient-ils actuellement sous clef s'ils avaient perdu là quelques minutes de plus.

En effet, la voiture fugitive traversa Montauban juste au moment où le chef de section était alerté, M^e Dutemps, revenu de son évanouissement, ayant donné l'alarme dans Saint-Antonin.

Sur la route de Toulouse, les barrages furent établis avec une rapidité exemplaire et la 2617 FS4 — on en est certain — n'eut pas le temps de franchir le barrage de Grisolles... elle se perdit avec son butin entre Montauban et cette ville tout comme dans l'affaire de « l'Élegant » et ce ne fut que le 14 au matin, qu'on la retrouva cette fois — une fois de plus abandonnée — comme ses devancières, dans les rues de Toulouse.

De leur passage à Saint-Antonin, les « gangsters » n'ont laissé dans le jardin du notaire que quelques empreintes de souliers paraissant identiques à celle trouvée à Lamagistère, une pince-monseigneur et, chez certains, l'image de leur « petite gueule » de « marlous » et de franche canaille.

André SANS.





L'AMO

Depuis l'arrivée des Français, l'innombrable troupeau des prostituées se concentre de préférence dans les villes où la population flottante et la troupe leur assurent une clientèle assidue et rémunératrice.

Juives, Berbères et Arabes

Pour conjurer le péril que représentait un tel trafic, le service d'hygiène a accompli une œuvre considérable. Soucieuses de la santé publique, les municipalités ont créé des quartiers réservés, où ont été parquées Juives, Berbères et Arabes.

L'absence de voiles les distingue des autres femmes. Seul, un foulard multicolore couvre la moitié de leur front et retombe derrière la tête, enveloppant les cheveux toujours nattés. Elles ont les joues peintes d'une pommade composée de gomme de laque rouge et d'une pâte de raisins secs triturés avec de la salive. Une ceinture dorée entoure la taille, faisant ressortir leur bassin, les mains et les pieds sont tatoués de dessins au « henné ».

Dans les quartiers neufs, les chambres sont assez convenables, mais dans les centres de peu d'importance, ce sont encore d'infâmes réduits, garnis d'une natte élimée, étendue sur le sol, et d'un matelas avachi, dont une mince couverture masque à peine les souillures. Seuls accessoires: une « henard » (théière), et deux boîtes: l'une contenant le sucre, l'autre le thé. Un fourneau en terre cuite, une bouilloire en fer, noircie par la fumée. Enfin, accrochés au mur, un « rabous » (soufflet) pour activer la combustion du charbon, et quelques photos de soldats, laissées en souvenir et peut-être pour tout paiement d'un moment d'oubli.

Il faut soulever le matelas pour apercevoir les petits mouchoirs qui servent aux soins intimes, et dont les souillures sont parfois employées à la confection de certains philtres maléfiques.

L'occupation française a mis un frein, dans la mesure du possible à certaines de ces coutumes contraires à toute hygiène. Ce qui était la règle autre-

Malgré la création de magnifiques quartiers réservés, la prostitution clandestine se développe toujours au Maroc avec une rare intensité. Mais de grands progrès ont été réalisés sur le chapitre de l'hygiène.

MARRAKECH

(De notre correspondant particulier.)

Le petit tableau de mœurs qui va suivre est fait d'observations anciennes, mais encore véridiques. Malgré les sévères mesures de police prises dans les villes, où ont été créés de magnifiques quartiers réservés, la prostitution se développe toujours au Maroc avec une rare intensité.

On peut même dire que peu de pays au monde ne comptent proportionnellement plus de prostituées que le Maroc.

C'est qu'ici, plus que partout ailleurs, la femme est pour les hommes un instrument de plaisir.

Et ce qui facilite, dans une large mesure, l'essor du commerce des courtisanes, c'est qu'autrefois, aucune loi ne réprimait ce commerce, qu'aucune punition n'était infligée aux prostituées. Tout au contraire, l'une d'elles avait-elle partagé sa couche avec un client de passage, sans avoir reçu son dû, elle le traduisait devant le Pacha qui, séance tenante, condamnait l'ingrat à verser la somme convenue.

Naturellement, des règlements sévères ont été établis, surtout dans les villes, mais ils n'ont pu endiguer le flot constant des clandestines et des irrégulières. Il y a si peu de temps que les femmes pouvaient faire ici commerce de leurs charmes comme elles l'entendaient !...

Et si dans les villes, rien ne différencie maintenant la réglementation des plaisirs de l'amour de ce qui se passe ailleurs, dans nos cités Métropolitaines, on retrouve encore, au fond de certaines tribus, la trace des étranges coutumes hospitalières des nègres du centre africain.

A l'hôte, reçu dans ces tribus, on offre, en même temps que le couscous traditionnel, une compagne. Mais l'Européen, je m'empresse de le dire, ne bénéficie pas de cette faveur.

Le présent d'amour est encore en vigueur dans certaines tribus de la Chaouia, mais c'est surtout dans le sud du Tafilalet, en plein pays berbère, que le droit au coit est pratiqué.

Tandis que le voyageur est invité à partager la nourriture, une femme apparaît sous la tente, vers la fin du repas, s'assied à quelque distance des convives. Le repas terminé, les convives un à un disparaissent. L'invité reste seul avec la jeune femme. Et s'il est respectueux des usages, il ne doit pas rester insensible aux charmes qui s'offrent à lui.

En tribu, les liaisons sont rares. Les rendez-vous galants se donnent en plein air. Ainsi, dans le Ouled Aïssa, près de Fez, les jeunes gens creusent aux sommets des collines des cuvettes larges et profondes, et c'est dans ces excavations qu'avec la femme de leur choix, ils sacrifient à l'amour, bien abrités des regards indiscrets.

Ainsi, malgré la surveillance des autorités françaises, les douars sont, parfois, de véritables foyers de prostitution. Les hommes travaillent la plupart du temps à de grandes distances. Certaines femmes profitent de leur absence, et le long des pistes, dissimulées derrière les replis du terrain, elles guettent le passant solitaire.

Le grand souffle de la nature, qui chauffe la terre, le parfum des champs, l'immense solitude et son cercle lointain de montagnes mauves se font complices de ces idylles passagères.

Et celui qui en a goûté la saveur sauvage en gardera une impression que ne peuvent effacer les étreintes les plus raffinées.



ois c
eux
as r
érit
ions
ôle,
ages
le n
lem
chaq
uge
e m
nédi
dire,

S'i
dava
para
se pr
Le
voilé
Au
inve
la m
bati
qu'e

Au
dans
Un l
sard
jeun

Ce
jeun
en p
solit
deux
de l

La
les h

L'
mar
l'obs
couv

D
nées
puis
coup
coup
sauv
outr

C
que
extr
bi'it
d'éc

L
où l
là d
A
et l
et é

D
rest
phil
gen
cou
que
exp

L
de
ven
ach
S
cer
l'ex
vier
D

ORDRE EN ISLAM

ois est aujourd'hui l'exception. Un contrôle rigoureux s'exerce sur les quartiers réservés, mais il n'est pas rare de voir survivre, dans certaines régions, de véritables cours des miracles, sordides agglomérations de cahutes, faites de roseaux, de bicoques en ôle, rapiécées avec des vieux bidons. Dans ces villages nègres, vivent, à l'abri du contrôle sanitaire, de nombreuses prostituées. A la façon du « mokaïem » (gouverneur), qui percevait jadis un droit sur chaque case, et qui jouait le rôle d'une sorte de juge de paix, un « entrepreneur » européen perçoit le maigre loyer et règne sur les locataires par l'intermédiaire de vieilles femmes qui, elles, jouent, si l'on ose dire, le rôle de portières.

La sodomie

S'il y a beaucoup de prostituées au Maroc, il y a davantage encore de sodomistes. L'une des raisons paraît être la difficulté qu'éprouvent les hommes à se procurer des femmes.

Les bonnes fortunes sont rares au pays des femmes voilées.

Autrefois, dans les *Mesdonia* (tribu berbère), les invertis s'achetaient comme des esclaves et y tenaient la même place que les favorites. Ils suscitaient des batailles entre tribus, des haines, en un mot tout ce qu'entraînent les passions de l'amour exaspéré.

Aujourd'hui, les adolescents sont encore souvent, dans les tribus, l'objet de ces honteuses pratiques. Un beau jour, ils gagnent la ville, louent une mansarde dans un fondouck et grossissent les rangs des jeunes dévoyés.

Ces mœurs sont également fréquentes chez les jeunes bergers de la montagne qui passent leur vie en plein air, loin des douars, et qui, pour tromper leur solitude, mêlent leurs troupeaux et se réunissent à deux ou trois. Certains même pour apaiser l'aiguillon de leurs désirs les satisfont sur les bêtes.

La fréquentation des bains maures incite, enfin, les hommes à ces rapprochements contre nature.

L'adultère

L'adultère n'est pas fréquent dans les mariages marocains. La claustration des femmes en est l'obstacle le plus constant. Le Coran, d'autre part, couvre d'anathèmes l'épouse coupable.

Dans les tribus berbères, il y a une vingtaine d'années, la femme adultère était chargée d'un bât d'âne, puis conduite au marché où elle était assommée de coups de bâtons, criblée de pierres, ou lardée de coups de couteau. Avec le Protectorat, ces coutumes sauvages ont été abolies, mais c'est encore l'époux outragé qui s'arroge lui-même le droit de justice.

Ce n'est pas toutefois dans la crainte d'être châtiée que la femme marocaine ne recherche pas le plaisir extra-conjugal, mais en raison de la quasi impossibilité où elle se trouve de s'évader quelques heures, d'échapper à la surveillance qui l'entoure.

L'adultère n'est toléré que dans certaines tribus où la femme se livre à la prostitution, mais il s'agit là d'un adultère intéressé.

Avant le protectorat, l'enfant né hors du mariage et l'enfant adultérin n'avaient pas le droit de vivre et étaient mis à mort. La mère coupable était lapidée.

De toutes ces anciennes coutumes, certaines sont restées, comme, par exemple, l'usage de certains philtres destinés à rendre l'époux trompé plus indulgent : cela consiste la plupart du temps à mêler au couscous servi au repas certains éléments impurs que la décence ne permet guère de désigner plus expressément.

La cérémonie du mariage

L'âge de la puberté est de douze ans pour l'homme, de neuf ans pour la femme. Les Musulmans ne peuvent avoir plus de quatre femmes, mais peuvent acheter un nombre illimité de concubines.

Si la cérémonie du mariage diffère selon les pays, certains rites s'y retrouvent toujours, notamment l'examen de la chemise attestant que la jeune fille est vierge.

Dans les tribus berbères, il faut distinguer le

Bientôt, les rites étranges et barbares des anciennes coutumes ne seront plus qu'un souvenir. Mais certains sont restés, par exemple, l'usage des philtres d'amour le jour du mariage

mariage au chevreau (dans ce cas, le consentement de la jeune fille est nécessaire et s'exprime par le sacrifice d'un chevreau) et le *mariage simple*, si la femme est donnée en otage, soit par le règlement d'une dette, soit à la suite d'un conflit entre deux familles.

En général, c'est la mère du fiancé, la matrone, qui propose à son fils telle jeune fille, qu'elle a rencontrée au cours de ses visites. Elle dépeint sa beauté. Elle va même jusqu'à examiner elle-même si elle est convenablement épilée.

Chez les Berbères, la fiancée est accompagnée à la demeure de son fiancé par les autres femmes qui poussent, chemin faisant, des « vous-vous » d'allégresse. Chaque fois que le cortège approche d'un douar, des cadeaux : des figues, des fèves, de l'orge, sont remis à la jeune fille.

On arrive à la nuit tombante. Les femmes qui entourent le jeune homme présentent un pot de beurre fondu dans lequel la fiancée plonge la main, geste deux fois symbolique.

En même temps qu'on exprime un vœu d'abondance, la jeune fille conserve un peu de ce beurre pour rendre plus aisée sa défloration. Puis, au moment de pénétrer dans la chambre nuptiale, la fiancée jette dans une écuelle du lait caillé, du blé et du sel.

Tous ces rites sont fidèlement respectés, car on ne manquerait pas d'attribuer à l'oubli de l'un d'eux l'infortune qui pourrait fondre, par la suite, sur le jeune ménage. Et le jeune homme à son tour, avant d'entrer, tire une salve de son fusil pour expulser le mauvais génie.

C'est maintenant l'instant solennel, on a étendu des tapis sur le sol, des coussins, des cassolettes de parfum, et placé sur le lit de hauts matelas de laine et des étoffes éclatantes.

Au dehors, les cris redoublent. Les invités font ripaille.

Dans la chambre, la fiancée se dévoile, mais garde sa culotte, et l'étreinte terminée, le premier soin de l'époux sera d'examiner le linge de celle qu'il a rendue femme.

S'il porte des traces de sang, le mari, pour exprimer sa joie, tire une autre salve. Et le linge rougi fait le tour de l'assistance. Les femmes le toucheront pour se préserver de la stérilité.

Malheur à la jeune épouse, si les traces de l'hymen n'apparaissent pas. Elle est renvoyée chez ses parents qui la garderont comme esclave...



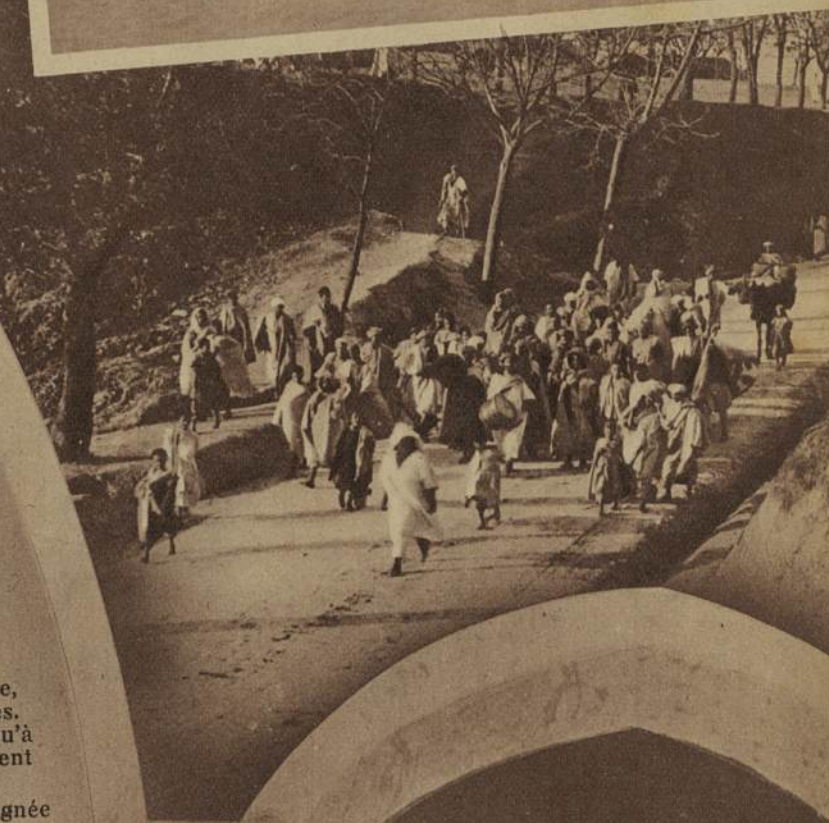
Voici quelques-uns des secrets de l'amour en Islam. Ces pratiques étaient autrefois exercées en plein jour. Elles subsistent, mais soigneusement cachées.

Les services administratifs et leur admirable corps médical s'efforcent de faire disparaître la plupart de ces coutumes barbares. Déjà, le redoutable problème de la prostitution est en parti résolu.

Chaque jour marque un pas en avant dans la civilisation. Bientôt, ces mœurs d'un autre âge ne seront plus que de curieux souvenirs.

Il était bon de les sauver de l'oubli.

Ali ben AMAR.



DETECTIVE

Directeur : Marius LARIQUE



L'AMOUR EN ISLAM

La vie secrète des courtisanes marocaines et les curieuses coutumes des mariages dans les tribus berbères.

(Lire l'article en pages 18 et 19)